

PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACTIVITE DES SAFER BILAN 2018 ET BILAN CONSOLIDE 2015-2018



PKEAIV		5
I- MISE	EN ŒUVRE GENERALE DU P.P.A.S SAFER BRETAGNE EN 2018	6
A)	Bilan global	6
B)	Les difficultés rencontrées	9
	MISE EN ŒUVRE DU P.P.A.S. EN 2018 AU REGARD DES ORIENTATIONS, MISSIONS, ENJEUX ET	10
ACTIO	13 PRIORITAIRES	
A)	Rappel des orientations de la SAFER Bretagne	10
B)	Les objectifs quantifiés	11
	La mission agricole et forestière	11
	La mission environnementale	12
	La mission de développement durable des territoires ruraux	13
	La mission de transparence du marché foncier	14
C)	Les résultats de l'année 2018	14
	Action 1.1.1 Assurer la transmission des exploitations et l'installation en agriculture	15
	Action 1.1.2 Améliorer la transmissibilité des exploitations	19
	Action 1.1.3 Conforter les exploitations agricoles en vue d'assurer leur viabilité	23
	Action 1.2.1 Restructurer et aménager le foncier	25
	Action 1.3.1 Maintenir et développer l'agriculture biologique et les circuits courts	27
	Action 1.4.1 Préserver les terres agricoles	31
	Action 1.5.1 Préserver la forêt	33
	Action 2.1.1 Assurer la complémentarité entre environnement et activité agricole	35
	Action 2.2.1 Préserver la biodiversité	37
	Action 2.2.2 Préserver la qualité de l'eau dans les secteurs à enjeux	39
	Action 3.1.1 Assurer un appui technique aux collectivités dans la mise en œuvre des politiques publiques	41
	Action 3.1.2 Faciliter l'implantation de porteurs de projet en milieu rural	45
	Action 4.1.1 Développer et déployer la compétence de la SAFER en matière d'observation foncière, contrôle et veille foncière	47
	Action 4.1.2 Poursuivre l'action de la Safer en faveur de la transparence du marché foncier	49
A B1515		F.4
ANNEX	KES	51

PREAMBULE

Le programme pluriannuel d'activité de la SAFER Bretagne (P.P.A.S.) 2015-2021 a été élaboré en 2014 pendant une période riche en réformes : loi ALUR (pour l'accès au logement et un urbanisme rénové), loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt, loi NOTRE portant réforme de l'organisation territoriale.

L'élaboration de ce P.P.A.S. s'est réalisée en lien avec les commissaires du gouvernement Agriculture et Finances. Un comité régional d'élaboration a été constitué par le Directeur Régional de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (commissaire du gouvernement agriculture) qui l'a présidé.

Il était composé de représentants de l'A.S.P., de la D.R.A.A.F., de la D.R.E.A.L., de la D.D.T.M. 29, de la C.R.A.B., de la F.R.S.E.A., des J.A. Bretagne, de la Confédération Paysanne, de la Coordination Rurale, de la Région Bretagne, des quatre conseils départementaux bretons, du Crédit Agricole des Côtes d'Armor et de la SAFER Bretagne.

Les membres du conseil d'administration, les comités techniques et le personnel de la SAFER Bretagne ont été régulièrement consultés pour faire de ce plan un véritable projet d'entreprise, qui, au regard des quatre missions de la SAFER Bretagne, a retenu les enjeux prioritaires et les actions à mettre en œuvre pour chaque enjeu.

Ce P.P.A.S. 2015-2021 a été approuvé par le ministre de l'Agriculture le 30 avril 2015 et par le ministre des Finances le 19 mai 2015.

Le Code Rural et de la pêche maritime (R141-7) demande qu'un bilan annuel de la mise en œuvre du P.P.A.S. 2015-2021 soit établi par la SAFER Bretagne et soumis au conseil d'administration qui approuve les comptes annuels de la SAFER Bretagne, accompagné de l'avis motivé des commissaires du gouvernement Agriculture et Finances.

Après approbation du conseil d'administration de la SAFER Bretagne, il sera transmis aux ministres chargés de l'Agriculture et des Finances, accompagné de l'avis motivé des commissaires du gouvernement.

Ce bilan annuel 2018 et le bilan consolidé des années 2015, 2016, 2017 et 2018 du P.P.A.S. seront ensuite présentés aux quatre comités techniques départementaux, ainsi qu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la SAFER Bretagne.

I- LA MISE EN ŒUVRE GENERALE DU P.P.A.S. SAFER BRETAGNE EN 2018

A) Bilan global

L'année 2018 s'est traduite pour la SAFER Bretagne par une forte activité foncière :

- 5 333 ha achetés en 2018,
- 5 913 Ha en 2017,
- 4 878 Ha en 2016,
- 4 288 ha en 2015.

Ce chiffre de 5 333 ha, comprend également, des bâtiments d'habitation et d'exploitation, du cheptel, du matériel et des stocks pour une valeur totale d'acquisition, foncier compris :

- 45 867 K€ en 2018
- 51 432 K€ en 2017,
- 37 104 K€ en 2016,
- 37 778 K€ en 2015.

La Safer Bretagne a également vendu :

- 5 541 ha pour une valeur de 49 061 K€ en 2018
- 5 786 ha pour une valeur de 55 310 K€ en 2017,
- 5 013 ha pour une valeur de valeur 42 858 K€ en 2016,
- 4 731 ha pour une valeur de 42 907 K€ en 2015.

Cette activité foncière s'est concrétisée par 933 actes notariés signés par la SAFER Bretagne, soit 3,1 actes notariés régularisés par jour ouvrable.

Ces ventes faites par la SAFER Bretagne ont contribué à un développement durable et équilibré de l'espace rural et périurbain en Bretagne, et traduisent la mise en œuvre concrète des trois premières missions confiées par le législateur (L 141-1 CRPM) à la SAFER Bretagne, soit :

- le développement des activités agricoles et forestières ;
- la préservation de l'environnement ;

- le développement des territoires ruraux.
- > Dans la première région d'élevage de France, il est logique que les rétrocessions en faveur de l'Agriculture représentent :
 - 91 % du nombre d'actes notariés régularisés en 2018, contre 93 % du nombre d'actes notariés régularisés en 2017
 - 93 % de la surface rétrocédée par la SAFER Bretagne en 2018, soit 5 172 ha contre 97 % en 2017, soit 5 611 ha en 2017

Par contre, les opérations forestières ne représentent que :

- 2,10 % du nombre d'actes de rétrocessions en 2018, moins de 2 % de la surface rétrocédée soit
 97 ha
- 2 % du nombre d'actes de rétrocessions en 2017, représentant 115 ha, soit moins de 2 % de la surface rétrocédée.

Ce constat peut s'expliquer en partie par le fait que la Région Bretagne est la moins boisée de France.

- Quant à la mission environnementale de la SAFER Bretagne, elle s'est concrétisée par :
 - 15 actes de rétrocession représentant 66 ha pour la protection de la qualité de l'eau, suite à la négociation des périmètres protégés des captages d'eau potable en 2018
 - o 9 actes de rétrocession représentant 45 ha en 2017, 137 ha en 2016 et 28 ha en 2015).

Concernant la protection de la biodiversité, il avait été retenu que toutes les opérations conduites par la SAFER Bretagne permettant de préserver le potentiel agricole, forestier ou environnemental du territoire, contribuent directement à la préservation de la biodiversité ordinaire.

A ce sujet, 94 % des rétrocessions de la SAFER Bretagne en 2018, ont contribué à la préservation de la biodiversité ordinaire (contre 95% en 2017, 94% en 2016 et 91% en 2015).

Dans la même logique de complémentarité entre agriculture et environnement, il avait été demandé de quantifier les rétrocessions de terres agricoles qui permettent aux agriculteurs de contribuer aux objectifs de la directive nitrates et du plan de lutte contre les algues vertes. Il ressort que 82 % des rétrocessions agricoles (contre 83% en 2017, 73% en 2016 et 87 % en 2015) ont permis aux exploitants agricoles concernés d'obtenir un meilleur respect des règles agro environnementales (diminution de la pression azotée), ce qui permet d'améliorer la qualité des eaux de surface en Bretagne.

La troisième mission de la SAFER Bretagne est de contribuer au développement durable des territoires ruraux en favorisant principalement la réalisation de projets d'infrastructures portés par les collectivités, en garantissant la maîtrise du foncier nécessaire, afin de compenser les propriétaires fonciers et les exploitants agricoles tout en cherchant à mettre en œuvre le principe ERC (Eviter, Réduire, Compenser).

L'objectif maximum de 5 % des surfaces rétrocédées pour le développement durable des territoires ruraux a été dépassé en 2018 : 7.42 % soit 398 ha dont 280 ha pour les infrastructures routières :

- 180 ha rétrocédés au Département d'Ille et Vilaine pour les axes Rennes-Angers, déviations Dol de Bretagne, Louvigné de Bais, La Guerche de Bretagne. (voir annexes)
- 100 ha rétrocédés au Département du Morbihan pour les axes Vannes-Pontivy, Roscoff-Lorient section de Caudan et Vannes-Redon. (voir annexes).

Nous retrouvons la même situation qu'en 2016 et 2015 car la SAFER Bretagne avait alors rétrocédé l'emprise foncière de la L.G.V. Bretagne-Pays de Loire à SNCF Réseau.

➤ La quatrième mission de la SAFER Bretagne consiste à contribuer à la transparence du marché foncier. Cette transparence a été assurée premièrement par une présence forte de la SAFER Bretagne sur le marché foncier pour mieux orienter les biens en vente après publicité légale sur le site internet de la Safer Bretagne, des sites internet des préfectures de Région et de départements ainsi que dans les mairies et dans les journaux Terra et Paysan Breton. En 2018, le taux de prise de marché de la SAFER Bretagne sur le marché accessible était de 16.21% pour un objectif de 20 % (contre 18.52% en 2017, 16,71% en 2016 et 18,93% en 2015).

La transparence du marché foncier se réalise également en transmettant les D.I.A. (Déclaration d'Intention d'Aliéner) à l'ensemble des syndicats représentatifs de chefs d'exploitations agricoles, ainsi qu'à l'ensemble des communes et à l'Etat. A noter que 815 sur les 1233 communes de Bretagne, bénéficient d'une veille foncière en temps réel par le biais de Vigifoncier.

B) Les difficultés rencontrées

Les conseillers fonciers de la SAFER Bretagne évoluent sur un marché foncier rural et de transmission des exploitations agricoles très concurrentiel, du fait de la présence des agences immobilières (Alteor, filiale de Cogedis, Quatuor Transaction, rachetée par les 14 CER France des départements de l'ouest de la France, le cabinet Gasnier Agri, le cabinet Agri Transaction basé à Pacé (35), des centres de gestion, des chargés de transmission d'élevage des coopératives agricoles.

De plus, le marché foncier rural évolue de plus en plus vers la transmission globale d'exploitations avec de nombreux montages sociétaires, afin de contourner la réglementation des structures agricoles et non plus uniquement du parcellaire simple.

De plus, les négociations sont plus longues avec les cédants qui n'acceptent pas de revoir immédiatement leurs prétentions financières à la baisse.

Les évolutions réglementaires imposées par la loi d'avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt ont entraîné :

- Un passage de 21 380 déclarations d'intention d'aliéner (notifications) expédiées par les notaires et enregistrées en 2016, à 28 100 notifications reçues en 2018 (+31 %), du fait de l'obligation d'information généralisée de la Safer et qui a été imposée aux notaires par la loi.
 - A noter qu'en 2015, la SAFER Bretagne avait reçue 16 753 notifications (+68% entre 2015 et 2018)...
- L'adaptation de l'outil informatique aux nouvelles règles concernant : la publicité, la fiche candidature, la présentation des fiches en comité technique départemental, le calcul de l'indice de dimension économique pour chaque exploitation, la transmission dématérialisée des informations aux Commissaires du Gouvernement.
- La mise en place du nouveau SDREA (Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles) et ses nouvelles priorités concernant l'attribution du foncier ont nécessité un temps de formation des équipes et des membres des C.T.D. (clause de revoyure).
- La mise en place de la dématérialisation des DIA est compliquée du fait de la multiplicité des logiciels notaires et de certains non adaptés.

II- LA MISE EN ŒUVRE DU P.P.A.S. EN 2017 AU REGARD DES ORIENTATIONS, MISSIONS, ENJEUX ET ACTIONS PRIORITAIRES

A) Rappel des orientations de la SAFER Bretagne

La SAFER Bretagne participe au développement durable et équilibré de l'espace rural. Son programme d'action relève de cette participation et s'inscrit dans le cadre des 4 missions de service public qui lui sont confiées :

- ☞ la mission agricole et forestière qui passe, d'une part, par la mise en œuvre de la politique d'installation en agriculture, sans toutefois omettre la consolidation des exploitations pour qu'elles atteignent une dimension économiquement viable. La SAFER Bretagne doit aussi concourir à l'amélioration de la répartition parcellaire, à la diversité des productions et à l'agro-écologie avec notamment une contribution au développement des surfaces en agriculture biologique,
- ☞ la mission environnementale consiste en la protection des ressources naturelles, de la biodiversité et des paysages. Cette mission sera complétée par une contribution à la mise en œuvre des politiques publiques agro- environnementales (préservation et gestion optimale des ressources naturelles),
- ☞ le développement durable des territoires ruraux, par la contribution au développement des infrastructures linéaires (routières, ferroviaires), l'implantation de nouvelles activités,
- ☞ la transparence du marché foncier par le déploiement de l'observation et de la veille foncière auprès de nos partenaires (syndicats agricoles, collectivités, Etat).

Le « volet social » dans les opérations foncières, afin de maintenir l'emploi, devra être pris en compte.

Nous avons construit le PPAS 2015-2021 autour de ces 4 missions. Pour chacune d'elles, un ou plusieurs enjeux a été déterminé. Puis pour chaque enjeu, plusieurs actions ont été développées.

B) Les objectifs quantifiés

La mission agricole et forestière

Les enjeux et les actions retenus au titre de la mission agricole et forestière sont les suivants :

Mission	Enjeu	Action
1 Mission Agricole et Forestière	Assurer le renouvellement des 1.1 générations agricoles	1.1.1 Assurer la transmission des exploitations et l'installation en agriculture 1.1.2 Améliorer la transmissibilité des exploitations Conforter les exploitations agricoles en vue d'assurer leur viabilité
	1.2 Restructuration et amélioration parcellaire	1.2.1 Restructurer et aménager le foncier
	1.3 L'agriculture biologique et circuits courts	1.3.1 Maintenir et développer l'agriculture Biologique et les circuits courts
	1.4 L'activité agricole globale	1.4.1 Préserver les terres agricoles
	1.5 Le domaine forestier	1.5.1 Préserver la forêt

La mission environnementale

Un préalable à cette mission, est la mise en place d'un partenariat étroit avec les Collectivités. Les objectifs poursuivis reposent sur :

- la protection de la ressource en eau. Dans le cadre de conventions avec les Départements, les communes et les syndicats d'eau, il s'agira de dégager les emprises foncières pour la protection de captages d'eau, d'ouvrages hydrauliques et pour la protection des berges,
- la confortation des exploitations agricoles en lien avec la « directive nitrates »,
- la conservation des milieux naturels, des sites d'intérêt environnemental et la protection de la biodiversité. Il s'agit de partenariats avec les départements, la D.R.E.A.L., le Conservatoire du Littoral ou les parcs régionaux afin de protéger les espaces sensibles naturels. La SAFER peut également contribuer au maintien de la biodiversité ou à son développement par la mise en place de corridors écologiques (« trames vertes et bleues »),
- la préservation des continuités écologiques,
- la protection des paysages et du littoral. Il s'agit de lutter contre la déprise, le mitage et de mettre en valeur le patrimoine bâti et de préserver le littoral,
- la prévention des risques naturels et notamment des inondations en conservant des champs d'expansion pour les eaux et en réservant des zones tampons,
- la mise en œuvre des programmes d'action des contrats territoriaux du plan « Algues Vertes ».

Les enjeux et les actions retenus au titre de la mission environnementale sont les suivants :

Mission	Enjeu	Action
2 Mission Environnementale	2.1 Concilier environnement et agriculture	2.1.1 Assurer la complémentarité entre environnement et activité agricole
	Préserver les ressources naturelles et les paysages	2.2.1 Préserver la biodiversité
	10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 1	2.2.2 Préserver la qualité de l'eau dans les secteurs à enjeu

La mission de développement durable des territoires ruraux

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- la contribution à la protection des espaces agricoles, naturels et forestiers, avec notamment une participation aux réunions de la C.D.P.E.N.A.F. et un appui technique, si nécessaire, aux travaux de cette commission,
- la contribution à une répartition équilibrée des diverses activités concourant au développement du milieu rural avec le déploiement de l'outil Vigifoncier auprès des collectivités territoriales,
- la contribution au développement des grands projets d'infrastructures nécessaires au développement du territoire,
- la contribution à la politique de gestion des déchets.

Les enjeux et les actions retenus au titre de la mission développement durable des territoires ruraux sont les suivants :

Mission	Enjeu	Action
Mission de développement durable des territoires ruraux	Participer au développement durable des territoires ruraux	3.1.1 Assurer un appui technique aux collectivités dans la mise en œuvre des politiques publiques
		3.1.2 Faciliter l'implantation de porteurs de projet en milieu rural

La mission de transparence du marché foncier

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- la communication aux services de l'Etat, des informations détenues sur l'évolution des prix et l'ampleur des changements de destination agricole,
- la communication aux personnes publiques et aux personnes privées chargées d'une mission de service public des informations concernant le prix, la surface, la nature et la référence cadastrale des biens concernés par certaines cessions et, le cas échéant, les analyses qui en découlent,
- une information aux maires, des déclarations d'intention d'aliéner portant sur des biens situés sur le territoire de leur commune (L.143-7-2 du Code Rural),
- une communication des déclarations d'intention d'aliéner concernant le marché accessible aux syndicats agricoles représentatifs,
- une présentation de l'ensemble des opérations foncières en Comité Technique (préemptions, rétrocessions, C.M.D. Convention de Mise à Disposition-, baux SAFER, C.O.P.P. -Convention d'Occupation Provisoire et Précaire-, intermédiation locative), ce qui revient à dépasser les exigences du Code Rural (R141-5 du Code Rural).
- a la réalisation d'appels à candidature (Presse Mairies Site internet) pour l'ensemble des biens maîtrisés par la SAFER Bretagne, suite à préemption, acquisition amiable, convention de mise à disposition, intermédiation locative ou occupation précaire, ce qui revient à dépasser les exigences du Code Rural (R142-3 du Code Rural).

Les enjeux et les actions retenus au titre de la mission de transparence du marché foncier sont les suivants :

Mission	Enjeu	Action
4 Mission de transparence du marché foncier	Assurer l'observation foncière, la 4.1 veille et la transparence du marché: et des procédures	4.1.1 Développer et déployer la compétence de la SAFER en matière d'observation foncière, contrôle et veille foncière
	The state of the s	4.1.2 Poursuivre l'action de la Safer en faveur de la transparence

C) LES RESULTATS DE L'ANNEE 2018

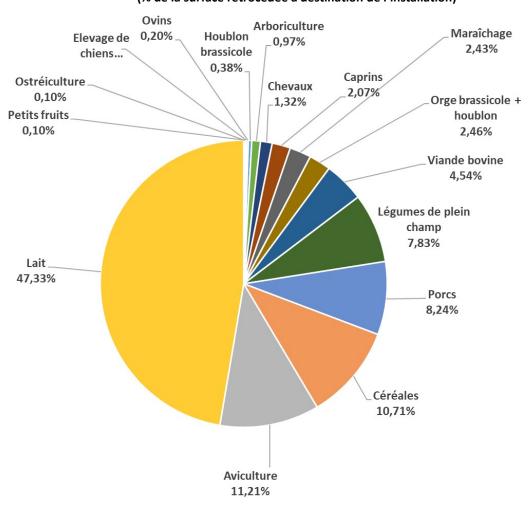
Mission n°1	Mission Agricole et Forestière
Enjeu n°1.1	Assurer le renouvellement des générations agricoles
Action 1.1.1	Assurer la transmission des exploitations et l'installation en agriculture

		National 2012	Bretagne 2012	Source
Indicateurs de contexte	Nbre de 1ères installations (hors transfert entre époux)	11 544 (hors DOM)	551	MSA
	dont nombre de JA (chefs d'exploitation)	5 248	460	MAAF
	Superficie moyenne des 1ères installations (hors transfert entre époux) (en Ha)	32 (hors Dom)	70	MSA

,	Mobiliser l'ensemble des moyens permettant de positionner la Safer en acteur de la transmission des exploitations agricoles et de l'installation en agriculture. - assurer un renouvellement des générations agricoles sur l'ensemble du territoire, y compris en zones périurbaines, littorales et insulaires préserver la diversité des filières et l'approvisionnement des industries agroalimentaires - favoriser l'émergence de projets viables économiquement et conformes aux projets agricoles départementaux et au futur schéma directeur régional des structures - valoriser la capacité de la Safer à sécuriser le volet foncier de la transmission par la combinaison de tous les outils dont elle dispose (CMD, intermédiation locative) - valoriser les compétences de la Safer en transmission globale d'exploitation et en évaluation des actifs d'exploitation (cheptel, stock, matériel, marque) - développer des partenariats de nature à organiser et faciliter la synergie des acteurs de la transmission - favoriser le dialogue entre les acteurs par des rencontres régulières Région Bretagne Conseils Départementaux Chambres d'Agriculture (régionale et départementales) Syndicats agricoles Coopératives et toute autre organisation de producteurs Centres de gestion Notaires Banques
Descriptif de l'action	 assurer un renouvellement des générations agricoles sur l'ensemble du territoire, y compris en zones périurbaines, littorales et insulaires. préserver la diversité des filières et l'approvisionnement des industries agroalimentaires favoriser l'émergence de projets viables économiquement et conformes aux projets agricoles départementaux et au futur schéma directeur régional des structures valoriser la capacité de la Safer à sécuriser le volet foncier de la transmission par la combinaison de tous les outils dont elle dispose (CMD, intermédiation locative) valoriser les compétences de la Safer en transmission globale d'exploitation et en évaluation des actifs d'exploitation (cheptel, stock, matériel, marque) développer des partenariats de nature à organiser et faciliter la synergie des acteurs de la transmission favoriser le dialogue entre les acteurs par des rencontres régulières Région Bretagne Conseils Départementaux Chambres d'Agriculture (régionale et départementales) Syndicats agricoles Coopératives et toute autre organisation de producteurs Centres de gestion Notaires Banques
de l'action Principaux	littorales et insulaires. - préserver la diversité des filières et l'approvisionnement des industries agroalimentaires - favoriser l'émergence de projets viables économiquement et conformes aux projets agricoles départementaux et au futur schéma directeur régional des structures - valoriser la capacité de la Safer à sécuriser le volet foncier de la transmission par la combinaison de tous les outils dont elle dispose (CMD, intermédiation locative) - valoriser les compétences de la Safer en transmission globale d'exploitation et en évaluation des actifs d'exploitation (cheptel, stock, matériel, marque) - développer des partenariats de nature à organiser et faciliter la synergie des acteurs de la transmission - favoriser le dialogue entre les acteurs par des rencontres régulières Région Bretagne Conseils Départementaux Chambres d'Agriculture (régionale et départementales) Syndicats agricoles Coopératives et toute autre organisation de producteurs Centres de gestion Notaires Banques
· ·	Conseils Départementaux Chambres d'Agriculture (régionale et départementales) Syndicats agricoles Coopératives et toute autre organisation de producteurs Centres de gestion Notaires Banques
Moyens Humains, Techniques et Financiers	Moyens humains: - équipes opérationnelles de la Safer - apport spécifique de conseillers fonciers ayant des compétences particulières, soit sur une filière, soit en matière de gestion - apports du groupe national « Transmission » -Conseillers référents : MM Cyrille BALLOUARD et Dominique BERGUERIE Moyens techniques: - mettre en relation des conseillers fonciers avec des conseillers ou techniciens d'organismes partenaires en charge de la transmission - développer les conventions d'intermédiation locative dans le cadre des transmissions
	Moyens financiers: - financement de l'installation (banques, bailleurs, apporteurs privés de capitaux) - financement par portage foncier (Région, suite stockage temporaire) - financement des frais d'acquisition—du repreneur- et rémunération Safer par des collectivités
Indicateur(s) de réalisation	 signature d'une convention de partenariat avec les Chambres d'Agriculture (RDI) réalisation de dossiers opérationnels en partenariat RDI/Safer signature d'une convention de portage foncier avec la Région nombre de dossiers de transmission (indicateur 1.1.1*1) nombre de conventions d'Intermédiation locative dans le cadre des transmissions (indicateur 1.1.1*2)

	Situation de référence Moyenne 2007-2012	Objectif	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Cumul 2015-2018
Nbre de 1ères installations	78	90	101 149 actes	113 178 actes	96 168 actes	95 181 actes	405 676 actes
	30	30	notariés 63	notariés 79	notariés 64	notariés 68	notariés 274
Dont nombre de JA (bénéficiaire des aides)	30	30	87 actes notariés	134 actes notariés	127 actes notariés	144 actes notariés	492 actes notariés
Dont nombre de hors cadre familiaux	38	40	47 82 actes notariés	39 134 actes notariés	59 103 actes notariés	48 84 actes notariés	193 403 actes notariés
Dont nombre de certifiés pio	20	20	25 27 actes notariés	43 54 actes notariés	40 56 actes notariés	33 51 actes notariés	141 188 actes notariés
Surface rétrocédée en faveur des 1ères installations / total des surfaces rétrocédées pour la mission agricole (hors maintien des fermiers en place)	30%	30%	37.63%	51.87%	37.45%	37.47%	40.86%
Surface rétrocédée en faveur de l'installation / total des surfaces rétrocédées pour la mission agricole (hors maintien des fermiers en place)	42%	42%	46.45%	57.41%	40.90%	41.53%	46.19%
			Indicat	eurs 1.1.1*2	<u> </u>		1
Surface totale d'intermédiation locative	-	500 Ha	671 Ha	1008 Ha	1230 Ha	1123 Ha	4032 Ha
Nbre de dossiers d'intermédiation locative	-	50	34	22	92	119	267

L'orientation technico économique des installations accompagnées par la SAFER Bretagne (% de la surface rétrocédée à destination de l'installation)



Résultats départementaux :

Dpt Installations Installations Hors cadre Femmes Installations							
		Aidées	Non aidées	Familiaux		Bio	
Côtes d'Armor	28	21	7	10	4	9	
Finistère	24	14	10	14	6	5	
Ille et Vilaine	25	20	5	15	4	12	
Morbihan	18	13	5	9	3	7	
Bretagne	95	68	27	48	17	33	

Résultats de l'année 2018 - Commentaires :

Les objectifs sont atteints tant en quantitatif qu'en qualitatif. La SAFER Bretagne contribue majoritairement au renouvellement des générations en élevage et en production légumière conformément aux objectifs du SDREA (Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles). La surface rétrocédée en faveur de l'installation est de 1 994 ha en 2018.

En 2018, la SAFER Bretagne a accompagné 68 installations aidées sur les 472 installations aidées en Bretagne soit 14%. 35% des installations accompagnées par la SAFER Bretagne sont orientées vers l'agriculture biologique.

En région Bretagne : 2 000 cessations d'activité en agriculture en 2018

L'installation en Bretagne dans le détail

472 installations aidées (bénéficiaires de la dotation jeune agriculteurs) en 2018 sur une estimation de 692 installations totales, soit un taux d'installations aidées de 70 %.

36,2 % hors cadre familial /

Non issus du milieu agricole: 26,1 %

Bio: 30,1 % des installations / Vente directe: 22,2 %

SAU moyenne à l'installation : 82 ha (77 en 2017)

Forme juridique: Gaec 24 % / SCEA-EARL-SARL 30 % / Individuel 24 %

Production principale: Lait dans 41,9 % / Maraichage dans 13,1 % / Mixte dans 14,2 % /

Volaille dans 9,5 % / Porc dans 8,1 % / Bovins viande dans 4,2 %.

Âge moyen des nouveaux installés : 29,65 ans

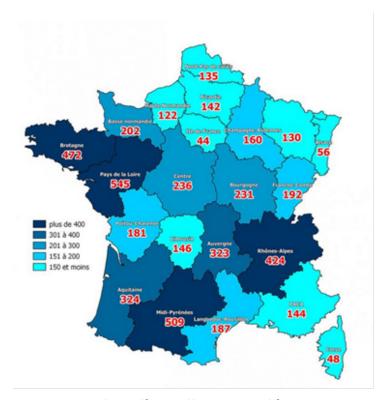
Côtes d'Armor : 140 installations classées, le département passe en deuxième position des départements français pour l'installation aidée après avoir pris la première place en 2017.

Finistère : 117 installations aidées, en 5e position nationale, il était second en 2017 avec 135 installations.

Ille-et-Vilaine : 132 installations aidées, prend la 4e position nationale, le département avait enregistré 98 installations aidées en 2017

Morbihan: 83 installations aidées en 2018, soit une installation de mojns qu'en 2017.

Source: http://www.terra.bzh



Nombre d'installations aidées en 2018

Source: http://www.eoloas.net

Mission n°1	Mission Agricole et Forestière
Enjeu n°1.1	Assurer le renouvellement des générations agricoles
Action 1.1.2	Améliorer la transmissibilité des exploitations

		National	Bretagne 2012	Source
Indicateurs de contexte	Nombre de contrats de génération en faveur de l'installation	2000	-	MAAF
	SAU Moyenne (en ha) (RGA 2010)	55 (hors DOM)	60	MAAF
	Nombre d'agriculteurs installés en 2012 depuis 5 années et moins (hors transfert entre époux)	55 673 (2008 à 2012 - hors DOM	3 542	MSA

Public concerné	Exploitants de 55 ans et plus, propriétaires fonciers
Objectif	Mobiliser l'ensemble des moyens permettant d'améliorer la viabilité et la transmissibilité des exploitations par la confortation
général	et l'amélioration de leurs structures foncières
Descriptif de l'action	 repérer des exploitations non transmissibles en l'état identifier les mesures à prendre pour améliorer la transmissibilité des exploitations faciliter la restructuration du parcellaire des exploitations à céder conforter par apport d'ilots issus du stock Safer rechercher les complémentarités d'usage du foncier, notamment entre agrandissement des exploitations et confortation des plans d'épandage afin de maintenir le potentiel de production permettre le stockage des exploitations non transmissibles en vue, soit de conforter des exploitations environnantes, soit d'associer plusieurs structures modestes pour recréer une structure transmissible.
Principaux Partenaires	Chambres d'Agriculture Région Bretagne Conseils Départementaux Coopératives et toutes autres organisations de producteurs Organismes de conseil Centres de gestion Notaires Banques
Moyens Humains, Techniques et Financiers	Moyens humains: - équipes opérationnelles de la Safer - apport spécifique de conseillers fonciers ayant des compétences particulières, soit sur une filière soit en matière de gestion - apports du groupe national « Transmission » -Conseillers référents : MM. Cyrille BALLOUARD et Dominique BERGUERIE Moyens techniques: - mettre en relation des conseillers fonciers avec des conseillers ou techniciens d'organismes partenaires en charge de la transmission Moyens financiers: - financement de l'installation (banques, bailleurs, apporteurs privés de capitaux) - financement par portage foncier (Région, suite stockage temporaire) - financement des frais d'acquisition —du repreneur- et rémunération Safer par des collectivités

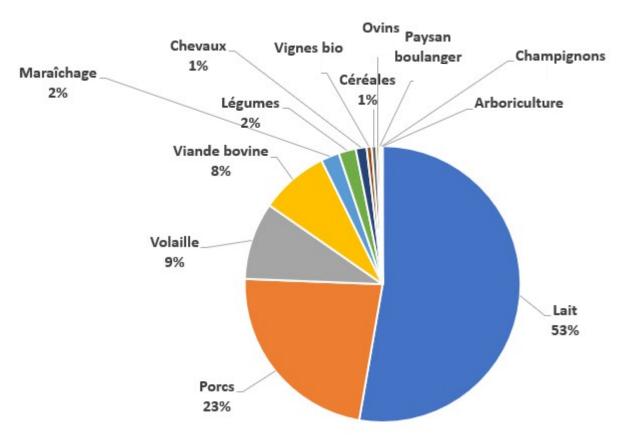
Indicateur(s) de réalisation

- signature d'une convention de partenariat avec les Chambres d'Agriculture (RDI)
- réalisation de dossiers opérationnels en partenariat RDI/Safer
- signature d'une convention de portage foncier avec la Région ou toute Collectivité engagée dans une démarche de restructuration foncière
- nombre de dossiers de confortation hors JA (indicateur 1.1.2*1)
- surface rétrocédée pour agrandissement par rapport au total des surfaces rétrocédées (indicateur 1.1.2*2)

Indicateur 1.1.2*1								
	Référence nationale	Situation de référence Moyenne annuelle 2007-2012	Objectif	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Cumul 2015- 2018
Nbre d'agrandissements	3 988	160	160	210	195	286	215	906
Dont agrandissements sur les 5 premières années d'installation	227	20	20	35	50	91	58	234
Dont agrandissements avec engagement de transmission pour installation	204	10	10	37	15	32	14	98

Indicateur 1.1.2	*1							
	Référence nationale	Situation de référence Moyenne annuelle 2007- 2012	Objectif	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Cumul 2015-2021
Surface rétrocédée pour agrandissement / Total des surfaces rétrocédées (hors maintien des fermiers en place)		45%	45%	36.67%	33.87%	49.82%	41.69%	41.04%

L'orientation technico économique des exploitations agrandies par la SAFER Bretagne (% de la surface rétrocédée à destination de l'agrandissement)



Résultats de l'année 2018 - Commentaires :

- 215 agrandissements d'exploitations agricoles ont représenté une surface de 2 001 ha en 2018
- 286 agrandissements en 2017 pour 2 584 ha,
- 195 agrandissement pour 1 742 ha en 2016,
- 210 agrandissements pour 1 464 ha en 2015.

Bien que les besoins de restructuration et de confortation des exploitations agricoles bretonnes demeurent, les surfaces rétrocédées en faveur de l'agrandissement sont proches du seuil objectif de 45%.

A noter que 33% des agrandissements (72 actes notariés) favorisent une installation récente (moins de 5 ans) ou prépare une installation à venir (plus de 5 ans). Ce sont des agrandissements qualitatifs pour une surface de 648 ha / 2 001 ha (33%).

Les agrandissements réalisés par la SAFER Bretagne bénéficient à 94 % au profit d'exploitations agricoles orientées en élevage.

Echanges fonciers: commune de PLOUDALMEZEAU (29)

Dossiers réalisés en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et la D.D.T.M. du Finistère



Mission n°1	Mission Agricole et Forestière
Enjeu n°1.1	Assurer le renouvellement des générations agricoles
Action 1.1.3	Conforter les exploitations agricoles en vue d'assurer leur viabilité

		National	Bretagne 2012	Source
Indiantous	Nombre de contrats de génération en faveur de l'installation	2 000	-	MAAF
Indicateurs de contexte	SAU Moyenne (en ha) (RGA 2010)	55 (hors DOM)	60	MAAF
	Nombre d'agriculteurs installés en 2012 depuis 5 années et moins (hors transfert entre époux)	55 673 (2008 à 2012 - hors DOM	3 542	MSA

Public concerné	Exploitants de moins de 50 ans et plus, propriétaires fonciers
Objectif général	Mobiliser les moyens permettant de consolider les exploitations agricoles afin qu'elles atteignent une dimension économique viable au regard du futur schéma directeur régional de l'agriculture
Descriptif de l'action	Favoriser: - l'appui à la restructuration du parcellaire des exploitations - la confortation par apport d'ilots issus du stock Safer - le stockage en vue de restructurer et conforter des exploitations pour améliorer leur viabilité - la sécurisation des exploitations sur le respect des normes environnementales en matière d'épandage - la confortation de l'autonomie alimentaire des élevages
Principaux Partenaires	Collectivités territoriales Région Chambres d'Agriculture Coopératives Organismes de conseil Centres de gestion Banques
Moyens Humains, Techniques	Moyens humains : - équipes opérationnelles de la Safer - apport spécifique de conseillers fonciers ayant des compétences particulières, soit sur une filière, soit en matière de gestion Moyens techniques :
et Financiers	 Mettre en relation des conseillers fonciers avec des conseillers ou techniciens d'organismes Moyens financiers : financement du portage par un stockage garanti recherche d'autres financements
Indicateur(s) de réalisation	 - signature d'une convention de portage foncier avec la Région ou toute Collectivité engagée dans une démarche de restructuration foncière - nombre de dossiers de confortation de JA (indicateur 1.1.3*.1) - surface rétrocédée en vue d'une confortation (indicateur 1.1.3*1)

Indicateur 1.1.3	ndicateur 1.1.3							
	Référence nationale	Situation de référence Moyenne annuelle 2007-2012	Objectif	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Cumul 2015- 2018
Nbre	3 988	160	160	210	195	286	215	906
d'agrandissements								
Dont agrandissements sur les 5 premières années d'installation	227	20	20	35	50	91	58	234
Surface rétrocédée pour agrandissement / Total des surfaces rétrocédées (hors maintien des fermiers en place)	49.8%	45%	45%	36.67%	33.87%	49.82%	41.69%	41.04%

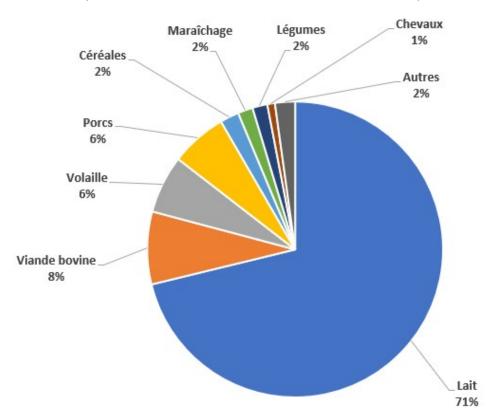
Mission n°1	Mission Agricole et Forestière
Enjeu n°1.2	Restructuration et amélioration parcellaire
Action 1.2.1	Restructurer et aménager le foncier

		National	Bretagne 2012	Source
Indicateurs	Nombre de contrats de génération en faveur de l'installation	2 000	-	MAAF
de contexte	SAU Moyenne (en ha) (RGA 2010)	55 (hors DOM)	60	MAAF
	Nombre d'agriculteurs installés en 2012 depuis 5 années et moins (hors transfert entre époux)	55 673 (2008 à 2012 - hors DOM	3 542	MSA

Public concerné	Tous les exploitants et les propriétaires bailleurs
Objectif	Restructurer et améliorer le parcellaire des exploitations pour une meilleure performance économique, agronomique et
général	un moindre impact environnemental
	Conduire des opérations d'aménagement foncier en vue de :
	- Permettre une valorisation plus rationnelle des parcelles
Descriptif	- Permettre un gain de temps et de carburant pour les exploitants
de l'action	- Limiter le déplacement des engins et les traversées de bourgs ou d'agglomérations
	- Faciliter le transfert et la surveillance des troupeaux
	- Privilégier la maîtrise du foncier jouxtant les sièges d'exploitation pour faciliter l'accessibilité au pâturage des animaux
	Chambres d'Agriculture (Services échanges foncier)
Principaux	Région
Partenaires	Départements Autres collectivités
	Autres conectivites
	Moyens humains :
	- Equipes opérationnelles de la Safer
	- Apport spécifique de conseillers fonciers ayant des compétences particulières en matière d'échanges fonciers : MM. Gaël
	LUCAS et Michel DIVANAC'H
Moyens	
Humains,	Moyens techniques :
Techniques	- Enquête terrain en vue d'échange
et Financiers	- Acquisitions et portage pour développer des échanges amiables multilatéraux ou des opérations d'aménagement foncier
	Moyens financiers :
	- Financement des frais d'intervention de la Safer, des frais de géomètres et des frais d'actes notariés au travers d'une
	convention avec des partenaires (Conseil Régional, Conseils Départementaux)
	- Recherche d'autres financements
Indicateur(s)	
de	 Nombre d'opérations d'échanges foncier hors procédure d'aménagement. Surfaces mutées dans un but d'amélioration de la structure foncière d'une exploitation
réalisation	- Surfaces mutees dans un out d'ameiloration de la structure roncière d'une exploitation

Indicateur 1.2.1*1								
	Référence nationale	Situation de référence Moyenne annuelle	Objectif	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Cumul 2015-2018
Nombre de remaniements parcellaires (=attribution de moins de 5 Ha contigü au parcellaire)	2 441	170	170	199	169	164	222	754
Surfaces rétrocédées dans le cadre d'un remaniement parcellaire	4165	300	300	629 Ha	346 Ha	434 Ha	750 Ha	2159 Ha

L'orientation technico économique des exploitations agricoles ayant bénéficiées de remaniements parcellaires accompagnés avec l'appui de la SAFER Bretagne (% de la surface rétrocédée à destination des remaniements)



Résultats de l'année 2018 - Commentaires :

Dans une région caractérisée par un fort morcellement des exploitations agricoles, la Safer Bretagne a contribué à l'amélioration parcellaire :

- 222 exploitations agricoles en 2018 pour une surface de 750 Ha
- 164 exploitations agricoles en 2017 pour une surface de 434 Ha

Ces exploitations agricoles sont majoritairement orientées vers l'élevage. L'action de remaniement parcellaire de la Safer contribue au maintien de l'élevage en Bretagne, ce qui est la volonté de l'Etat, de la Région Bretagne et de la Profession Agricole.

Mission n°1	Mission Agricole et Forestière
Enjeu n°1.3	Agriculture biologique et circuits courts
Action 1.3.1	Maintenir et développer l'agriculture Biologique et les circuits courts

Indicateurs		National (2012)	Bretagne 2012	Objectif national (2017)	Source
de contexte	Taux de SAU en agriculture biologique/ SAU Totale	3,8%	3,9%	8%	Agence Bio

Public concerné	Tous les exploitants
Objectif	Contribuer à la triple performance économique, sociale et environnementale en préservant et développant les surfaces
général	valorisées en Agriculture Biologique
Descriptif de l'action	Il s'agit notamment de : - Valoriser les données cartographiques dans la présentation des dossiers opérationnels concernant des parcelles en AB - Privilégier l'attribution des terres en AB à des candidats qui s'engagent à maintenir la conduite en AB - Contribuer à la mise en œuvre du programme national "Ambition Bio 2017" - En amont des attributions définitives en AB ou en vue d'une conversion, avec l'appui de partenaires compétents, vérifier la faisabilité et la viabilité économique et environnementale du projet - Lors d'une gestion temporaire assurée par la Safer (COPP ou CMD), associer un partenaire compétent à la recherche de candidats
Principaux Partenaires	Chambres d'Agriculture (services spécialisés AB) Syndicats agricoles Interbio GAB FRAB CEDAPA FRCIVAM Région
Moyens Humains, Techniques et Financiers	Moyens humains: - Equipes opérationnelles de la Safer Moyens techniques: - Enquête terrain - Acquisitions et portage pour développer des échanges amiables multilatéraux ou des opérations d'aménagements fonciers - Acquisitions et portage pour développer des échanges amiables multilatéraux ou des opérations d'aménagements fonciers - Mettre en relation des conseillers fonciers avec des conseillers ou techniciens d'organismes Moyens financiers: - Financement des frais d'intervention de la Safer, des frais de géomètres et des frais d'actes notariés au travers d'une convention avec des partenaires - Recherche d'autres financements
Indicateur(s) de réalisation	- Nombre de projets accompagnés en faveur de l'AB - Surfaces mutées dans le but de préserver, de valoriser et de développer l'AB

		Référence nationale	Situation de référence moyenne annuelle 2007- 2012	Objectif	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Cumul 2015- 2018
13.1*1	Nombre de projets accompagnés par la Safer en faveur de l'agriculture biologique	336	20	20	66	85	118	120	389
Indicateur	Surface rétrocédée en faveur de l'agriculture biologique/Surfaces agricoles rétrocédées (hors maintien des fermiers en place)	4,7%	7%	8%	13.02%	17.02%	20.54%	20.71%	18.11%
	Nombre de projets accompagnés par la SAFER en faveur des circuits courts	119	10	10	63	89	89	104	345

Résultats de l'année 2018 - Commentaires :

Les rétrocessions en faveur de l'agriculture biologique ou des circuits courts dépassent les objectifs fixés dans le P.P.A.S. et progressent par rapport à 2017, sauf en surface. La Safer Bretagne a rétrocédé en faveur de l'agriculture biologique :

- 994 ha en 2018,
- 1065 ha en 2017,
- 748 ha en 2016,
- 519 ha en 2015.

Toutes les terres acquises avec un mode de production en agriculture biologique (<u>163 ha</u>) ont été intégralement maintenues dans ce mode de production conformément aux demandes de la LAAF du 13 octobre 2014.

831 ha ont été transférés vers l'agriculture biologique en 2018, dans le cadre des actions de la Safer Bretagne.

La Safer Bretagne a contribué à l'installation en totalité ou partie de 33 jeunes agriculteurs et conforté 58 exploitations produisant en agriculture biologique.

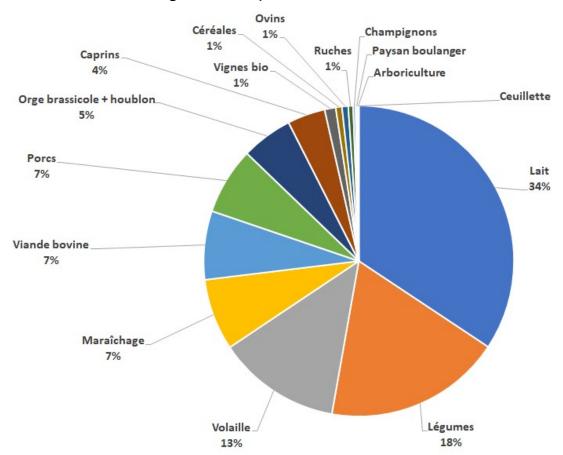
Rappel des missions SAFER :

Article L141-1 du code Rural et de la pêche maritime :

I.-Des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural peuvent être constituées pour remplir les missions suivantes :

1° Elles œuvrent prioritairement à la protection des espaces agricoles, naturels et forestiers. Leurs interventions visent à favoriser l'installation, le maintien et la consolidation d'exploitations agricoles ou forestières afin que celles-ci atteignent une dimension économique viable au regard des critères du schéma directeur régional des exploitations agricoles ainsi que l'amélioration de la répartition parcellaire des exploitations. Ces interventions concourent à la diversité des systèmes de production, notamment ceux permettant de combiner les performances économique, sociale et environnementale et ceux relevant de l'agriculture biologique au sens de l'article L. 641-13;

L'orientation technico économique des exploitations bio ayant bénéficiées d'une rétrocession SAFER Bretagne en 2018 (% de la surface rétrocédée à destination de l'AB)



3000 FERMES BIO EN BRETAGNE 3000 FERMES BIO EN BRETAGNE

Engagée dans un développement soutenu de l'agriculture biologique depuis deux ans, la région bretonne annonce, dans un communiqué daté du 15 mars, avoir franchi la barre des 3000 fermes bio. L'année 2018 porte un record, avec 446 nouvelles fermes bio en Bretagne. 60 % de ce total correspond à des installations d'agriculteurs directement en bio, contre 40 % d'agriculteurs conventionnels optant pour la conversion. Le déploiement du bio dans la région s'appuie notamment sur l'installation en maraîchage et la conversion en bovins lait. Si la région est sixième au niveau national en nombre de fermes bio, elle domine le secteur de la production de légumes et d'œufs bio, et se trouve sur la deuxième marche du podium pour la production de lait bio.



<u>Terra du **03 avril 2019**</u>: Il y a trois ans, nous passions le cap des 2000 fermes bio en Bretagne. En pleine campagne des élections régionales, Patrick Guillerme, président de la FRAB, faisait le vœu « qu'à la fin de la prochaine mandature nous puissions fêter le cap de la 3000^e ferme bio bretonne ». Objectif atteint, c'est aujourd'hui que nous accueillons la 3000^e ferme bio en Bretagne, et ce largement avant la fin de mandature du Conseil Régional.

Article complet: http://www.terra.bzh/actualites/3000-fermes-bio-en-bretagne:KX2U5PH8.html



Les chiffres clés

Activités dominantes des fermes bio Chiffres au 1^{er} janvier 2019



% DU NB DE FERMES
BIO TOTAL

NB DE FERMES
BIO

+ nouvelles certifs. dans l'année
BIO

Sources : Observatoire de la Production bio 2019, FRAB ; AgenceBio-OC



3050

fermes engagées en bio

446

nouvelles femres bio en 2018 (40% de conversion, et 60% d'installation)

11,5 %

des fermes bretonnes

6^E
Région
en nombre
de fermes bio

/

+ 12,5 %

depuis le 1^{er} janvier 2018

X 3 EN 10 ANS

1000 fermes bio en 2008

Surfaces



107 000

hectares bio ou en conversion (estimation)



6,6 %de la **SAU**régionale, en

2017



+ 26 900 ha en 5 ans

+ **36 700** ha en 10 ans



Région en nombre d'ha bio

Région en % de SAU bio



communes sur 10

ont au moins une ferme bio sur leur territoire

En France

36 691 Fermes bio 8,2 % des fermes française (+14% Vs 2017) 1 700 000 d'hectares bio

65% de la SAU nationale (+13% Vs 2017)



Mission n°1	Mission Agricole et Forestière
Enjeu n°1.4	Activité agricole globale
Action 1.4.1	Préserver les terres agricoles

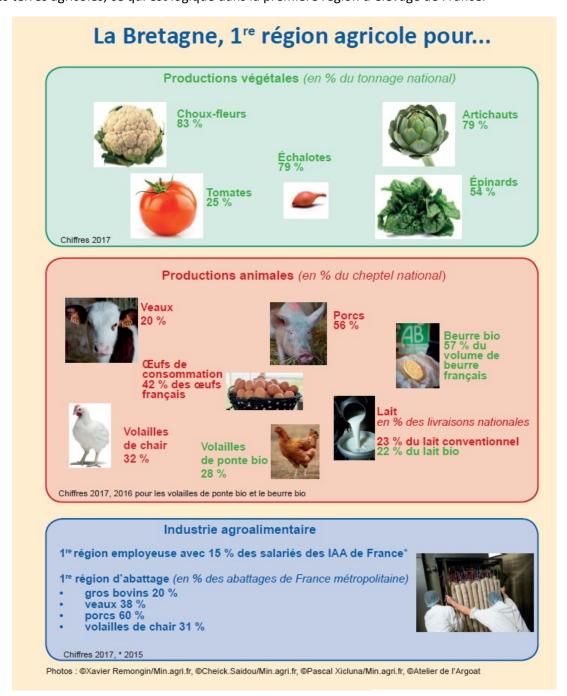
		National (2012)	Bretagne 2012	Source
Indicateurs de contexte	Taux de SAU / Surface totale régionale	49%	62%	MAAF

Public	Tous les exploitants et autres acteurs du milieu rural
concerné	
Objectif	Mettre en œuvre tous les moyens pour préserver la destination et l'utilisation des ressources agricoles (terres et
général	bâtiments) au profit des agriculteurs.
	Mobiliser l'ensemble des moyens favorisant la préservation des terres agricoles et notamment :
	- maintenir la destination agricole lorsque celle-ci est menacée
	- proposer et favoriser la remise en état des parcelles en friches
Descriptif	- si nécessaire, rechercher des bailleurs, prêts à s'engager sur le cahier des charges Safer
de l'action	- lors d'une gestion temporaire assurée par la Safer (COPP ou CMD) sur des terres en friches, associer un partenaire compétent à la recherche de candidats.
	- imposer, au travers du cahier des charges, une remise en état agricole suite à un usage non agricole (ex: aire de stockage lors
	de grands travaux)
	- lors de la rétrocession d'un bien rural (bâti ou non), préserver au maximum l'utilisation agricole de la SAU vendue avec ce bier
	Services de l'Etat
Principaux	Région
Partenaires	Collectivités locales
	Chambres d'Agriculture
	Notaires
	Moyens humains:
	- équipes opérationnelles de la Safer
	Moyens techniques :
	- Enquête terrain
Moyens	- Participation aux travaux de la CDPENAF
Humains,	- Acquisitions et portage pour développer des échanges amiables multilatéraux ou des opérations d'aménagements fonciers
Techniques	- Acquisitions et portage pour développer des échanges amiables multilatéraux ou des opérations d'aménagements fonciers
et	- Partage de compétences juridiques et rédactionnelles entre partenaires
Financiers	- Exercice du droit de préemption avec révision du prix, si nécessaire
	Moyens financiers :
	- financement de l'intervention de la Safer et des partenaires par convention (éventuellement dans le cadre de programmes dédiés)
	avec stockage garanti si nécessaire
	- recherche d'autres financements
Indicateur(s)	
de	- nombre de dossiers conduits en faveur de la préservation des terres agricoles (indicateur 1.4.1*1)
réalisation	- surfaces rétrocédées en faveur de la préservation des terres agricoles (indicateur 1.4.1*1)

4.1*1		Référence nationale	Situation de référence moyenne annuelle 2007-2012	Objectif	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Cumul 2015- 2018
dicateur 1.	Nombre de rétrocessions en matière agricole / total du nombre de rétrocessions (toutes missions)	80,30%	86%	85%	88.47%	90.36%	92.59%	90.94%	90.63%
드	Surface rétrocédée en matière agricole / Total des surfaces rétrocédées (toutes missions)	83,10%	90%	90%	88.79%	92.25%	96.98%	93.34%	93.06%

Résultats de l'année 2018 - Commentaires :

Les rétrocessions effectuées par la Safer Bretagne sont très majoritairement en faveur de l'agriculture et de la préservation des terres agricoles, ce qui est logique dans la première région d'élevage de France.



Mission n°1	Mission Agricole et Forestière
Enjeu n°1.5	Le domaine forestier
Action 1.5.1	Préserver la forêt

		National (2012)	Bretagne 2012	Source
licateurs contexte	Surface de forêt privée / Surface totale (hors Guyane)	19%	11%	MAAF

Public concerné	Propriétaires forestiers et sylviculteurs
Objectif général	Conduire, en partenariat avec les professionnels du secteur, un travail de préservation et de gestion d'une forêt de qualité, adaptée aux besoins de la filière bois
Descriptif de l'action	-maintenir la destination forestière des parcelles lorsque celle-ci est menacée -proposer et favoriser le boisement lorsque cela s'avère nécessaire, par exemple : * en présence de parcelles agricoles isolées au milieu d'un secteur boisé * en cas de réalisation d'ouvrages nécessitant des boisements compensateurs -analyser, avec les acteurs de la filière bois (Syndicats forestiers professionnels, entreprise d'amont et d'aval etc) les besoins en essences et les secteurs à privilégier pour apporter une réponse adaptée compatible avec les enjeux agricoles et environnementaux
Principaux Partenaires	Région Chambres d'agriculture CRPF ONF Syndicats de propriétaires forestiers (départementaux et régional) Experts forestiers
Moyens Humains, Techniques et Financiers	Moyens humains: - Equipes opérationnelles de la Safer - Conseiller foncier référent: Mr Dominique BERGUERIE (ancien conseiller forestier) Moyens techniques: - Identifications des parcelles concernées - Repérage des exploitations sylvicoles - Partage de compétences juridiques et rédactionnelles entre partenaires Moyens financiers: - Recherche d'autres financements
Indicateur(s) de réalisation	 Participation des forestiers aux Comités Techniques Départementaux Nombre de dossiers conduits en faveur de la préservation des parcelles boisées (indicateur 1.5.1*1) Surfaces rétrocédées en faveur de la préservation des parcelles boisées (indicateur 1.5.1*1)

.5.1*1		Référence nationale	Situation de référence moyenne annuelle 2007- 2012	Objectif	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Cumul 2015-2018
icateur 1	nombre de rétrocessions	5.4%	0,20	1%	1.17%	1.81%	2.06%	2.10%	1.80%
pui		7,80%	0,50%	1%	0.86%	0.89%	2 %	1.75%	1.22%

Résultats de l'année 2018 - Commentaires :

L'activité forestière de la Safer Bretagne est limitée en nombre de rétrocessions et en surface. Elle progresse et passe à 97 ha en 2018 (115 ha en 2017, 44 ha en 2016, 41 ha en 2015). Les objectifs du P.P.A.S. sont atteints sur cette campagne. C'est cohérent avec le faible niveau de surfaces forestières de la Bretagne (14% du territoire breton est couvert par la forêt contre 30% pour la France métropolitaine – Source Institut national de l'information géographique

et forestière (IGN) - campagnes d'inventaires de 2008 à 2012). POURQUOI PLANTER EN BRETAGNE ? La forêt bretonne s'accroît, mais au profit de peuplements pauvres! La forêt couvre 390 000 hectares, soit 14 % du territoire breton. Sa surface augmente de 3 000 hectares chaque année. Cependant, cette croissance s'effectue surtout au profit de peuplements pauvres ou d'accrus naturels, sur des parcelles issues de la déprise agricole ou laissées à l'abandon après l'arrêt, en 1999, du Fonds Forestier National (FFN¹). On estime que les peuplements sans valeur recouvrent 25 % de la surfac€ forestière en Bretagne. Une diminution de la surface forestière de production... et un risque de rupture de l'approvisionnement Aujourd'hui, on récolte les bois arrivés à maturité, issus des plantations FFN Les parcelles exploitées ne sont pas toujours reconstituées en quantité et qualité, ce qui provoque une érosion de la surface productive. Les acteurs de la filière (transformation, marchés) craignent une rupture, à moyen terme, de l'approvisionnement de leurs outils de production et plus largement, un frein pour le développement de la filière forêt-bois régionale. POUR LE TERRITOIRE... BREIZH FORÊT BOIS, LES PREMIERS HECTARES DE LA FORÊT BRETONNE Breizh Forêt Bois est un dispositif d'aides financières à la plantation, unique en France.

Avec un objectif de boisement de 4 000 hectares d'ici à 2020, Breizh Forêt Bois a pour ambition de créer un effet levier pour le développement de la ressource bretonne. Breizh Forêt Bois est le point d'entrée d'une dynamique forestière à développer.

Ce programme agira sur plusieurs volets :

Produire localement du bois oeuvre de qualité, valorisable sur les marchés de demain Contribuer à la dynamique du territoire breton régionale breizh/orêt bois Agir en faveur de l'environnement Favoriser l'adaptation des forêts

> plantées aux changements climatiques

Assurer l'avenir de la ressource en bois et soutenir l'essor de la filière

Participer à l'approvisionnement local en bois énergie par l'exploitation des bois sans valeur

Source: http://breizhforetbois.com

Mission n°2	Mission Environnementale
Enjeu n°2.1	Concilier environnement et agriculture
Action 2.1.1	Assurer la complémentarité entre environnement et activité agricole

Public concerné	Tous les exploitants, structures de protection et de conseil en matière environnementale							
Objectif général	Mettre en évidence et conduire des actions foncières qui renforcent la convergence et la complémentarité entre développement d'une activité agricole et préservation des ressources environnementales							
Descriptif	Mobiliser l'ensemble des moyens permettant d'améliorer la complémentarité entre agriculture et environnement et favoriser ainsi la recherche de la double performance économique et environnementale. Il s'agit notamment de : - s'appuyer sur les données cartographiques dans la présentation des dossiers en comité technique départemental							
de l'action	 mettre en évidence, lors de la présentation en comité technique, les engagements environnementaux déjà pris par les candidats assurer une confortation d'exploitation lorsque cela contribue au respect de normes environnementales (directives nitrates) mettre en œuvre les programmes d'action des contrats territoriaux du plan « Algues Vertes » 							
Principaux Partenaires	- prendre en compte les besoins réels d'épandage dans le choix des attributaires Région Chambres d'Agriculture (régionale et départementales) Organismes de protection de l'environnement Futur Conservatoire d'Espaces Naturels Départements Syndicate d'equiet Agresse de l'equi							
Moyens Humains, Techniques et Financiers	Moyens humains: - équipes opérationnelles de la Safer Moyens techniques: - enquêtes terrain - partage de compétences juridiques et rédactionnelles avec les principaux partenaires - acquisitions et portage pour développer des échanges amiables multilatéraux ou des opérations d'aménagements fonciers Moyens financiers: - financement des frais d'intervention de la Safer, des frais de géomètres et des frais d'actes notariés au travers d'une convention avec des partenaires - recherche d'autres financements							
Indicateur(s) de réalisation	 nombre d'opérations mixtes agricoles et environnementales surfaces mutées dans le but de préserver ou de valoriser la richesse environnementale tout en maintenant une activité agricole sur les parcelles en question 							

		Référence nationale moyenne annuelle 2007-2012	Situation de référence moyenne annuelle 2007-2012	Objectif	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Cumul 2015-2018
ndicateur 2.1.1*1	Surfaces rétrocédées en matière environnementale à usage agricole / Total des surfaces rétrocédées (toutes missions)	Pas de référence	2%	2% (A)	0,17% (1.95% avec MCE)	2.93%	0.76%	1.37%	1.70% (avec MCE ** de 2015)
	Dont part des rétrocessions environnementales impliquant la reconquête de l'usage agricole	Pas de référence	0,5%	0,5% soit 25 % de (A)	0%	0%	0%	0%	0%
Inc	Dont part des rétrocessions environnementales impliquant le maintien de l'usage agricole	Pas de référence	1,5%	1,5% soit 75% de (A)	5,96% (68 % avec les MCE)	78.12%	78.64%	85.20% (avec MCE de l'axe Rennes-Angers)	76.8% (avec MCE** de 2015)
	Rétrocessions des terres agricoles (en surface) afin de contribuer aux objectifs de la directive nitrates et plan « algues vertes »	Pas de référence	Pas de référence	2% (*)	87.72% (*)	73.29% (*)	83.11% (*)	82.35% (*)	81.6%

^(*) Dans l'objectif rétrocessions des terres agricoles afin de contribuer aux objectifs de la directive nitrates et plan « algues vertes », une erreur d'appréciation a été commise lors de l'élaboration du P.P.A.S. avec uniquement la prise en compte des rétrocessions dans les BV « algues vertes ».

(**) MCE: Mesures compensatoires environnementales (rétrocessions faites par la Safer à SNCF réseaux pour préserver la biodiversité tout en maintenant l'agriculture – dans le cadre d'un bail rural environnemental pour 110 ha ainsi que pour la Rennes-Angers 6 ha 43).

Résultats de l'année 2018 - Commentaires :

Une part importante des rétrocessions de la Safer Bretagne permettent aux exploitants agricoles de respecter ou d'améliorer leur situation vis-à-vis des règles agro-environnementales en vigueur (règle des 170 unités d'azote par Ha par exemple).

Une convention de partenariat entre la région Bretagne et la Safer Bretagne est signée pour la constitution de réserves foncières dans les bassins versants « algues vertes ». Elle est actuellement de 30 ha sur les communes de Plouzévé (29), Guiclan (29), Plouvorn (29) et Plouégat Moysan (29) et sert à animer des échanges fonciers en partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Finistère pour améliorer le parcellaire autour des sièges d'exploitation.

Les surfaces totales rétrocédées à destination agricole et environnementale ont représenté :

- 76 ha en 2018,
- 44 Ha en 2017,
- 146 Ha en 2016,
- 8 ha en 2015.

Mission n°2	Mission Environnementale
Enjeu n°2.2	Préserver les ressources naturelles et les paysages
Action 2.2.1	Préserver la biodiversité

Public concerné	Tout public (exploitants, collectivités, organismes de protection de l'environnement)
Objectif général	Poursuivre l'intégration de la protection de la biodiversité dans l'activité de la Safer, en partenariat avec les collectivités territoriales, les organisations agricoles et les organismes agréés de protection de l'environnement en recherchant la triple performance, économique, sociale et environnementale.
Descriptif de l'action	 être en veille des politiques et des programmes de protection de la biodiversité maintenir le caractère naturel des milieux favoriser les projets comprenant des engagements en matière de préservation de la biodiversité favoriser la remise en état de prairie lorsque cela s'avère pertinent : * en présence de parcelles boisées coupées isolées au milieu d'un secteur bocager * en présence de parcelles pour lesquelles la valorisation par l'élevage serait préférable du fait de contraintes environnementales particulières (zone inondable, zone humide, site classé, espace naturel protégé)
ue i actioni	 définir une durée d'application du cahier des charges adaptée aux enjeux environnementaux lors d'une gestion temporaire assurée par la Safer (COPP ou CMD) sur des parcelles revêtant un enjeu environnemental identifié, associer un partenaire compétent à la recherche de candidats, à la rédaction du contrat de location et au suivi des engagements sur des périmètres identifiés et correspondants à des secteurs à enjeux, notamment ceux identifiés dans le SRCE, développer un partenariat avec des collectivités territoriales, le Conservatoire du Littoral, le Conservatoire d'Espaces Naturels ou des organismes agréés de protection de l'environnement notamment pour anticiper, réaliser et gérer des stocks en vue de la préservation, voire de la restauration ciblée de la biodiversité et, autant que possible, assurer une gestion agricole adaptée.
Principaux Partenaires	Région Chambres d'Agriculture (régionale et départementales) Organismes de protection de l'environnement Futur Conservatoire d'Espaces Naturels Départements
	Moyens humains : - équipes opérationnelles de la Safer
Moyens Humains, Techniques et Financiers	Moyens techniques: - enquêtes terrain - partage de compétences juridiques avec les différents partenaires - acquisitions et portage pour développer des échanges amiables multilatéraux ou des opérations d'aménagements fonciers Moyens financiers: - financement des frais d'intervention de la Safer, des frais de géomètres et des frais d'actes notariés au travers d'une convention avec des partenaires - recherche d'autres financements
Indicateur(s) de réalisation	- nombre de dossiers conduits en faveur de la préservation de la biodiversité - surfaces rétrocédées en faveur de la préservation de la biodiversité

		Référence nationale moyenne annuelle 2007-2012	Situation de référence moyenne annuelle 2007-2012	Objectif	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Cumul 2015-2018
2*1	Nombre de rétrocessions en faveur de la protection de la biodiversité / Total du nombre de rétrocessions (toutes missions)	Pas de référence	90%	90%	88.80%	93%	92.6%	91.6%	91%
Indicateur 2.1.	Dont nombre de rétrocessions avec cahier des charges spécifique biodiversité	Pas de référence	Pas de référence	3	3	0	0	2	5
	Surfaces rétrocédées en faveur de la protection de la biodiversité / Total des surfaces rétrocédées (toutes missions)	Pas de référence	Pas de référence	90%	91.14%	94.51%	95.52%	93.79%	93.87%
	Dont surfaces rétrocédées avec cahier des charges spécifique biodiversité	Pas de référence	Pas de référence	20 Ha	103 Ha	0 Ha	0 Ha	17 Ha	120 Ha

Résultats de l'année 2018 – Commentaires :

En pratique, toutes les opérations conduites par la SAFER Bretagne permettant de préserver le potentiel agricole, environnemental ou forestier du territoire breton, contribuent directement à la préservation de la biodiversité ordinaire.

Cela n'est pas contradictoire avec la conduite d'actions particulières sur les sites à enjeux préalablement identifiés (ENS, ZNIEFF, Natura 2000, ZICO, trames vertes et bleues).

Liste des dossiers ayant bénéficés d'un cahier des charges spécifiques biodiversité-Natura 2000 :

Dpt	Ref rétro	Surface	Acquéreur principal	Commune pilote	Observations
					Truies sur litière pour compost exporté en zone légumière / landes fauchées
29	RR 29 17 0145 01	12 ha 04	GFA X	PLOU DIRY	zone natura 2000
	22				Truies sur litière pour compost exporté en zone légumière / bois raméal
29	RR 29 17 0146 01	4 ha 95	GFA X	PLOU DIRY	fragmenté pour couverture du sol zone natura 2000

Total 16 ha 99

Mission n°2	Mission Environnementale
Enjeu n°2.2	Préserver les ressources naturelles et les paysages
Action 2.2.2	Préserver la qualité de l'eau dans les secteurs à enjeu

Public	Exploitants, collectivités et syndicats d'eau.
concerné	
Objectif	Poursuivre, en partenariat avec la profession agricole et l'ensemble des gestionnaires en charge de la ressource en eau, la mise
général	en œuvre d'une politique en matière de préservation de la qualité de l'eau en recherchant la triple performance, économique, sociale et environnementale.
	Mobiliser les moyens favorisant la préservation de la qualité de l'eau et notamment : - être en veille des politiques, des programmes et des réglementations en matière de protection de la qualité de l'eau - répondre aux besoins d'information des collectivités ou des syndicats intercommunaux d'adduction d'eau potable (SIAEP)
	quant au marché foncier de leur territoire et la faisabilité foncière de leurs projets (Vigifoncier)
Descriptif	- assurer un appui technique aux SIAEP lorsqu'ils demandent une démarche d'acquisition foncière
de l'action	- favoriser les projets comprenant des engagements en matière de préservation de la qualité de l'eau
	- définir une durée d'application du cahier des charges adaptée aux enjeux environnementaux
	- lors d'une rétrocession à un bailleur portant sur des parcelles revêtant un enjeu en matière de préservation de la
	qualité de l'eau - lors d'une gestion temporaire assurée par la Safer (COPP ou CMD) sur des parcelles revêtant un enjeu en matière
	de préservation de la qualité de l'eau
	Région Collectivités Territoriales
Principaux	SIAEP et associations de captage
Partenaires	SAGE
	Chambres d'Agriculture
	Agence de l'eau
	Moyens humains :
	- équipes opérationnelles de la Safer et Mme Nathalie HELDENBERGH, chargée de mission collectivités à la SAFER Bretagne.
	- apport spécifique de conseiller (M. Nicolas BON) ayant des compétences particulières en matière de protection de la qualité de l'eau.
Moyens	Moyens techniques : - enquêtes terrain
Humains,	- conventionnement Vigifoncier
Techniques	- partage de compétences juridiques
et Financiers	- conventionnement avec les Chambres d'Agriculture
	Moyens financiers: - financement des frais d'intervention de la Safer, des frais de géomètres et des frais d'actes notariés au travers d'une convention avec des partenaires - recherche d'autres financements
Indicateur(s) de réalisation	- nombre de dossiers conduits en faveur de la préservation de la qualité de l'eau - surfaces rétrocédées en faveur de la préservation de la qualité de l'eau

2*1		Référence nationale moyenne annuelle 2007-2012	Situation de référence moyenne annuelle 2007-2012	Objectif	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Cumul 2015-2018
Indicateur 2.2.	Nombre de rétrocessions en faveur de la protection de la qualité de l'eau	Pas de référence	10	8	8	17	9	15	49
	Surfaces rétrocédées en faveur de la protection de la qualité de l'eau	Pas de référence	Non codifié	40 Ha	28 Ha	137 Ha	45 Ha	66 Ha	276 Ha

Résultats de l'année 2018 – Commentaires : Les objectifs sont atteints pour 2018 en nombre et en surface.

Dpt	Réf.	Acquéreur principal	Commune	Surface	Observations
22	RS 22 17 0168 01	EARL X	JUGON-LES-LACS - COMMUNE NOUVELLE	8ha 03a 37ca	Dans le périmètre rapproché de protection de la retenue d'eau de l'Arguenon / parcelle accessible aux vaches laitières
22	RR 22 17 0140 01	LAMBALLE TERRE ET	LAMBALLE	2ha 34a 40ca	Extension de la station d'épuration de Souleville qui traite les eaux de Lamballe
29	RS 29 17 0123 01	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN	GOURLIZON	84a 47ca	Station de traitement des eaux usées de la commune de Gourlizon - Filtration par roselière
29	RR 29 18 0079 01	COMMUNE DE LA FORET-FOUESNANT	LA FORET-FOUESNANT	70a 02ca	Bassin de rétention des eaux pluviales + vergers conservatoire
29	RE 29 18 0003 01	x	MESPAUL	3ha 94a 54ca	BVAV de l'Horn - attributaire dans le cadre des échanges multilatéraux CA29, Conseil Régional de Bretagne
29	RR 29 17 0145 01	GFA X	PLOUDIRY	12ha 04a 90ca	Truies sur litière pour compost exporté en zone légumière / landes fauchées - Zone natura 2000
29	RR 29 17 0146 01	GFA X	PLOUDIRY	4ha 94a 50ca	Truies sur litière pour compost exporté en zone légumière / bois raméal fragmenté pour couverture du sol - Zone Natura 2000
29	RE 29 18 0002 01	x	PLOUVORN	8ha 43a 85ca	BVAV de l'Horn - attributaire dans le cadre des échanges multilatéraux CA29, Conseil Régional de Bretagne
35	RR 35 14 0042 01	x	CHASNE-SUR-ILLET	2a 32ca	Collecte des eaux de pluie par fossé pour éviter des inondations chez un particulier
35	RR 35 15 0028 01	x	LE CHATELLIER	4ha 08a 35ca	Protection BV échelles - Diminution des journées de présence au pâturage (JPP)
35	RR 35 12 0196 01	x	SAINTE-COLOMBE	50a 00ca	Station d'épuration d'une brasserie bio
35	RR 35 17 0175 01	x	SAINT-GERMAIN-EN-COGLES	10ha 16a 19ca	Protection de drains de la ville de Rennes - Diminution des journées de présence au pâturage (JPP)
35	RR 35 18 0047 01	EAU DU BASSIN RENNAIS	SAINT-GERMAIN-EN-COGLES	2ha 63a 69ca	Protection de drains de la ville de Rennes - Diminution des journées de présence au pâturage (JPP)
35	RS 35 18 0055 01	EAU DU BASSIN RENNAIS	SAINT-THURIAL	2ha 82a 30ca	Surface boisée - Périmètre de protection de la retenue d'eau potable
56	RR 56 17 0144 01	LORIENT AGGLOMERATION	LANGUIDIC	4ha 02a 00ca	Protection captage eau MANE HER - Une convention de mise à disposition sera signée au profit de la SAFER afin de maintenir les terres du captage en herbe.

Total : 65ha 54a 90ca

Mission n°3	Mission de développement durable des territoires ruraux
Enjeu n°3.1	Participer au développement durable des territoires ruraux
Action 3.1.1	Assurer un appui technique aux collectivités dans la mise en œuvre des politiques publiques

		National (2012)	Région 2012	Source
Indicateurs de contexte	Taux de commune en zone de revitalisation (ZRR)	39%	10%	DATAR

Public concerné	Collectivités territoriales et établissements publics
Objectif général	Favoriser la réalisation des projets de développement durable portés par les collectivités en assurant la maîtrise du foncier nécessaire dans un contexte local serein, en cherchant à mettre en œuvre le principe « Éviter, Réduire, Compenser »
Descriptif de l'action	 informer les collectivités et les services de l'État sur les marchés ruraux, et les tendances constatées conseiller les collectivités dans le cadre de la réalisation de leurs projets d'aménagement identifier les secteurs à enjeux, ou de moindre conséquence pour l'agriculture et/ou l'environnement maîtriser le foncier nécessaire aux projets en proposant et favorisant la compensation des terres à urbaniser permettre à la Safer de constituer des stocks anticipés garantis pour faciliter la réalisation du projet, les compensations nécessaires et la restructuration foncière des exploitations concernées. finaliser des conventions de stockage du foncier avec les maîtres d'ouvrage pour compenser les surfaces prélevées pour les projets d'aménagement associer des partenaires en vue de réunir l'ensemble des compétences pour l'émergence et la réussite des projets lors d'une rétrocession à une collectivité en qualité de bailleur, assurer une gestion temporaire agricole par une CMD
Principaux Partenaires	Collectivités locales Chambres d'Agriculture Organismes de conseil (géomètres, experts,) Organismes de protection de l'environnement EPF
Moyens Humains, Techniques et Financiers	Moyens humains: - équipes opérationnelles de la Safer en partenariat avec les services des collectivités, de l'EPF et des Chambres d'Agriculture - apport spécifique de Nathalie HELDENBERGH, responsable collectivités à la SAFER Moyens techniques: - Information du marché foncier via vigifoncier - Enquêtes terrain, études d'impact agricoles réalisées par les Chambres d'Agriculture - Recueil de promesses de vente - Réalisation et gestion temporaire de réserves foncières - Partage de compétences Moyens financiers: - Recherche d'autres financements
Indicateur(s) de réalisation	 part de l'activité liée au développement rural sur l'activité de la Safer (indicateur 3.1.1*1) surfaces rétrocédées en faveur du développement rural (indicateur 3.1.1*1) surfaces réorientées dans un intérêt général public vers des usages non agricoles (indicateur 3.1.1*1) nombre de promesses de vente (indicateur 3.1.1*2)

		Référence nationale	Situation de référence moyenne annuelle 2007-2012	Objectif	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Cumul 2015-2018
	Part du Chiffre d'affaires de la	100%	100%	100%	100% (*)	100% (*)	100% (*)	100% (*)	100%
	Safer dans le développement durable des territoires ruraux				(13,9%)	(8.33%)	(3.71%)	(15.04%)	(9.88%)
	durable des territories ruraux					•	•		
.1.1	Surfaces rétrocédées pour le	7,1%	5%	5%	100 % (*)	100 % (*)	100 % (*)	100 % (*)	100%
Indicateur 3	développement durable des territoires ruraux / Total des surfaces rétrocédées			(maxi)	7.97%	6.56%	2.74%	7.42%	6.05%
	Surfaces réorientées dans un intérêt général public vers des usages non agricoles / Total des surfaces rétrocédées	4,3%	-	3% (maxi)	6.78% (avec LGV)	6.51% (avec LGV)	2.33%	7.19%	5.59%
					(sans LGV)	(sans LGV)			

ur 3.1.1*2		Référence nationale	Situation de référence moyenne annuelle 2007-2012	Objectif	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Cumul 2015-2018
Indicate	Nombre de recueils de promesses de vente pour les collectivités	-	10	10	7	7	8	5	27

.3.1.1*3		Référence nationale	Situation de référence moyenne annuelle 2007-2012	Objectif	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Moyenne 2015-2018
ב ב	Nombre de conventions	-	160	160	114	111	105	102	108
Indicateu					•••	•••			
=	Dont conventions de veille	-	110	110	104	94	94	94	97
	foncière				•••	•			

Résultats de l'année 2018 - Commentaires :

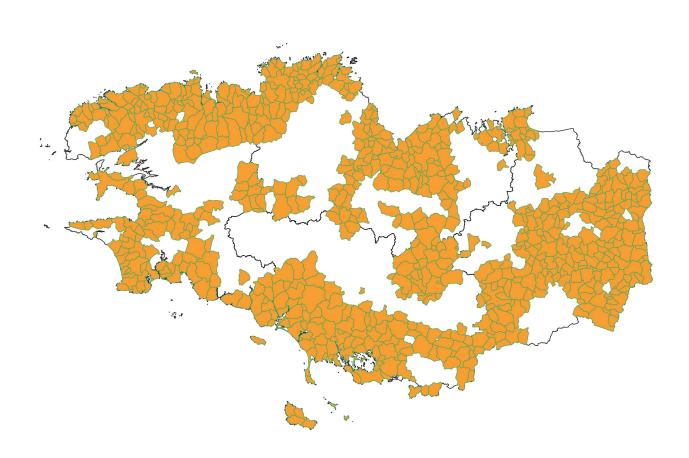
(*) Toutes les opérations de la Safer (agricoles, forestières, environnementales ...) contribuent au développement durable des territoires ruraux de la région Bretagne. Les rétrocessions codifiées strictement en développement rural des territoires représentent en 2018, 15.04 % du chiffre d'affaires global car les rétrocession d'emprises routières (280 ha) ont été nombreuses en 2018 (voir annexes).

Dans les surfaces rétrocédées à destination du développement durable des territoires ruraux (<u>398 ha</u>), on retrouve principalement des surfaces rétrocédées :

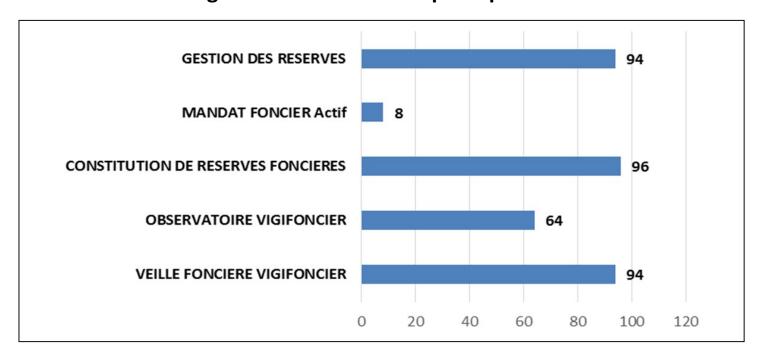
- à des particuliers afin qu'ils améliorent les abords de leur résidence principale,
- pour le développement de l'activité de chasse
- pour le développement d'infrastructures routières (CD56 axe Vannes Redon, CD35 pour la déviation de Dol de Bretagne et l'axe Rennes Angers)
- pour la compensation des agriculteurs impactés par l'emprise de zones artisanales (commune d'Henvic-29- et de Trémorel -22-)

Les partenariats sont importants et efficients avec les collectivités territoriales même si on observe une contraction du marché (conventions, surveillance) liée à la fusion des collectivités dans le cadre de la loi NOTRe.

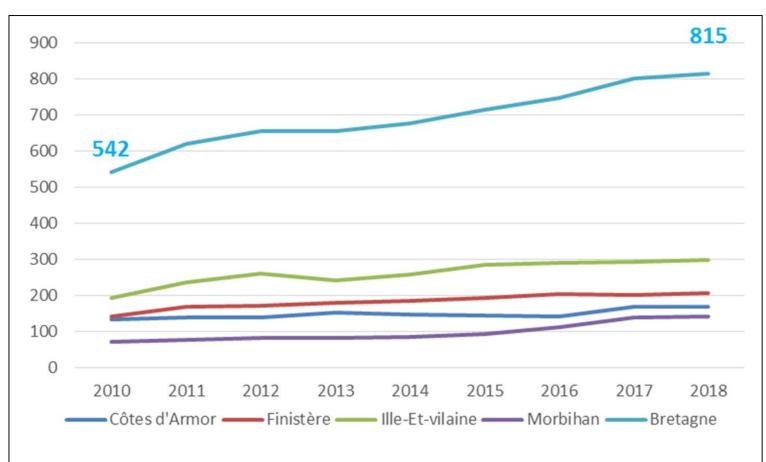
64% du territoire breton bénéficie d'une convention de veille foncière avec la SAFER Bretagne :



Nombre de conventions de prestation de service entre la SAFER Bretagne et les collectivités publiques et l'Etat



En 8 ans, le nombre de communes bénéficiant de Vigifoncier a progressé de 50%



Mission n°3	Mission de développement durable des territoires ruraux
Enjeu n°3.1	Participer au développement durable des territoires ruraux
Action 3.1.2	Faciliter l'implantation de porteurs de projet en milieu rural

		National (2012)	Région 2012	Source
Indicateurs de contexte	Taux de commune en zone de revitalisation (ZRR)	39%	10%	DATAR

Public	Tout public
concerné	
Objectif général	Contribuer à l'implantation de projets privés approuvés par les collectivités publiques et contribuant au développement durable des zones rurales.
Descriptif de l'action	Mobiliser les moyens permettant de favoriser le volet foncier du développement durable des territoires ruraux notammen par les actions suivantes : -favoriser l'implantation de porteurs de projets répondants aux objectifs de l'art L 111-2 du CRPM -être en veille des attentes des collectivités et de la Société -informer les collectivités sur les projets ruraux soumis à la Safer -mettre en relation les collectivités et les porteurs de projet -étudier la faisabilité des projets retenus -assurer la médiation et la négociation foncière nécessaire à la réussite du projet -permettre à la Safer de constituer des stocks anticipés garantis pour faciliter la réalisation du projet, les compensations nécessaires et les éventuelles restructurations des exploitations voisines -proposer et favoriser le maintien de l'utilisation des terres agricoles par la location éventuellement en CMD si le porteur peut en avoir un besoin ultérieur -rechercher la complémentarité entre implantation d'un projet en milieu rural et préservation de la vocation des terres agricoles -faciliter la compensation foncière ou les échanges en vue d'une restructuration des exploitations environnantes -associer des partenaires en vue de réunir l'ensemble des compétences pour l'émergence et la réussite des projets -lors d'une rétrocession à un porteur de projet, adapter le cahier des charges au projet dans sa durée
Principaux Partenaires	Collectivités locales Chambres d'Agriculture, Chambres de commerce et d'Industrie Organismes de conseil (géomètres, experts,)
Moyens Humains, Techniques et Financiers	Moyens humains: - équipes opérationnelles de la Safer - apports spécifiques de Mme Nathalie HELDENBERGH, responsable collectivités à la SAFER & de Mme Valérie LATAPIE-BRIAND, médiatrice foncier Moyens techniques: - Enquêtes terrain en vue d'acquisitions éventuelles - Négociation et médiation - Réalisation de réserves foncières - Gestion temporaire des réserves - Partage de compétences Moyens financiers: - Recherche d'autres financements
Indicateur(s) de réalisation	 nombre de rétrocessions mixtes (agri + réorientation) par rapport au nombre total des rétrocessions en réorientation (indicateur 3.1.2*1) surfaces maintenues à usage agricole dans des rétrocessions mixtes (indicateur 3.1.2*1)

H		Référence nationale	Situation de référence moyenne annuelle 2007-2012	Objectif	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Cumul 2015-2018
ur 3.121*	Nombre d'opérations à finalité mixte / Nombre total des réorientations vers un intérêt privé non agricole	-	80%	80%	74 %	41%	86%	63%	66%
Indicate	Surfaces maintenues à usage agricole dans les opérations à finalité mixte	-	100 Ha	140 Ha	45 Ha	50 Ha	1 Ha	193 Ha	289 Ha
_	Nombre de rétrocessions de biens ruraux (hors résidentiel) en zone de revitalisation rurale (ZRR) / Nombre total des rétrocessions de biens ruraux	-	-	2%	6.06%	16.67%	12.5%	17%	13%

Résultats de l'année 2018 - Commentaires :

Le total des réorientations vers un intérêt privé non agricole représente en 2018 une surface totale de 20 ha. Il s'agit principalement de rétrocessions de petites surfaces faites par la Safer vers des particuliers pour l'amélioration des abords de leur résidence principale ou secondaire.

Liste des rétrocessions de biens ruraux :

Dpt	Ref rétro	Acquéreur	Commune	Surface	Vos observations utiles
22	RS 22 18 0077 01	х	LA MEAUGON	78 a 57 ca	Maison d'habitation et dépendances permettant le transfert du siège d'une entreprise de paysagiste + loisir chevaux
29	RR 29 17 0137 01	x	PLOURIN-LES- MORLAIX	32a 41ca	Résidence principale
29	RR 29 18 0020 01	COMMUNE DE SAINT- GOAZEC	SAINT-GOAZEC	23 a 24ca	Chapelle de la madeleine - Le moustoir Saint Goazec
29	RS 29 18 0032 01	X	COMMANA	2ha 12a 10ca	Maison à la campagne / résidence principale (réorientation à l'acquéreur évincé)
35	RS 35 18 0067 01	x	JANZE	4ha 72a 88ca	Création chambre d'hôtes
56	RS 56 18 0157 03	x	MARZAN	10a 00ca	Rétrocession d'un manoir et chapelle

Total: 8ha 29a 20ca



Rétrocession par la Safer Bretagne à la commune de St Goazec (29) de La chapelle de la Madeleine abrite les statues de sainte Marie-Madeleine, de la Vierge-Mère, de la Vierge et l'Enfant (XVIème siècle)

Mission n°4	Mission de transparence du marché foncier
Enjeu n°4.1	Assurer l'observation foncière, la veille et la transparence du marchés et des procédures
Action 4.1.1	Développer et déployer la compétence de la SAFER en matière d'observation foncière, contrôle et
	veille foncière

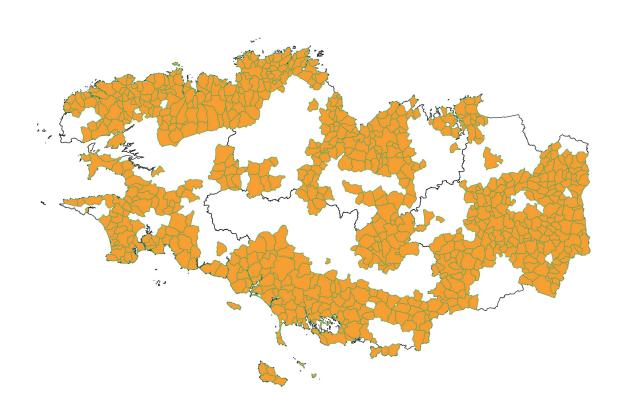
Public concerné	Services de l'État, Collectivités, EPF, OPA, CDPENAF
Objectif	Conserver une présence forte de la Safer sur le marché foncier pour jouer pleinement son rôle d'observation et de
général	contrôle. Diffuser la connaissance de ce marché auprès des collectivités et autres partenaires.
	Contribuer à l'évaluation et au suivi de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers
Descriptif de l'action	Mobiliser l'ensemble des moyens favorisant le développement des missions de veille et d'observation foncière de la Safer et notamment : -poursuivre le déploiement de Vigifoncier sur l'ensemble du territoire -informer les services de l'État des tendances du marché foncier constatées sur leur territoire de délégation -informer les OPA des tendances du marché foncier constatées sur leur territoire -informer les collectivités des tendances du marché foncier constatées sur leur territoire -mettre en évidence la qualité et la finesse des observations conduites par la Safer -présenter une restitution cartographiée à des échelles différentes de ces observations -caractériser et quantifier les tendances lourdes et notamment la consommation des terres agricoles -croiser les données disponibles des services de l'État avec les données Safer -participer à la réflexion au sein de groupes de travail (CDPENAF)
Principaux Partenaires	Services de l'État (DRAAF, DREAL,) Collectivités locales (service aménagement) Chambres d'Agriculture (Régionale et Départementales)
Moyens Humains, Techniques et Financiers	Moyens humains: - équipes opérationnelles de la Safer - apports spécifiques de Mme Nathalie HELDENBERGH, responsable collectivités à la SAFER Moyens techniques: - enquêtes terrain - outil de gestion cartographique - bases de données - publications, diffusion des notifications aux partenaires Moyens financiers: - financement de l'intervention de la Safer et des partenaires par convention avec les collectivités et les services de l'Etat - recherche d'autres financements
Indicateur(s) de réalisation	 taux de prise de marché de la Safer sur le marché global taux de prise de marché de la Safer sur le marché préemptable nombre de conventions Vigifoncier taux de couverture du territoire par conventionnement Vigifoncier nombre de conventions avec les services de l'État

2*1		Référence nationale	Situation de référence moyenne annuelle 2007- 2012	Objectif	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Cumul 2015-2018
3.1.	Taux de prise de part de marché de la SAFER sur le marché total	15.3%	15%	15%	10.73%	11.82%	12.63%	10.85%	11.52%
Indicateur	Taux de prise de marché de la SAFER sur le marché accessible	27%	20%	20%	18.93%	16.71%	18.52%	16.21%	17.50%
	Nbre de communes sous convention de veille foncière	7 735 Au 31.12.12	500	650	715	748	800	815	769

Résultats de l'année 2018 – Commentaires :

60% des communes bretonnes sont couvertes par une convention de veille foncière de leur territoire avec la Safer Bretagne (Outil vigifoncier : transmission en temps réel des projets de vente). A noter que le code Rural demande aux Safer qu'elles informent toutes les communes des mutations ayant eu lieu sur leur territoire (information à postériori sans possibilité d'intervention de la Safer sur ces ventes) (Article L143-7-2 du Code Rural et de la Pêche)

Ensemble des communes sous conventions en 2018 :



Mission n°4	Mission de transparence du marché foncier
Enjeu n°4.1	Assurer l'observation foncière, la veille et la transparence du marchés et des procédures
Action 4.1.2	Poursuivre l'action de la Safer en faveur de la transparence du marché foncier

Public concerné	Tout public (Etat, collectivités, syndicats agricoles, particuliers)
Objectif général	Maintenir un haut niveau de qualité dans la transmission des DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner), le respect des procédures et la transparence de l'instruction de l'ensemble des dossiers de la Safer
Descriptif de l'action	Mobiliser l'ensemble des moyens d'accroître l'action de la Safer en faveur de la transparence du marché et notamment : - communiquer sur la diffusion des DIA à l'ensemble des syndicats agricoles représentatifs, collectivités - valoriser la transparence des procédures de la Safer - montrer l'importance de ces procédures pour un traitement équitable des candidatures et une connaissance par tous des décisions de la Safer - rappeler que l'obligation de notifier est la 1ère étape de la transparence - expliquer le mécanisme et les motivations de la préemption et notamment la préemption en révision du prix - mettre en œuvre le droit de préemption chaque fois que nécessaire - expliquer l'intérêt de l'ouverture du droit de préemption aux mutations de droits sociaux - poursuivre et renforcer les échanges avec : * la profession agricole * les notaires
Principaux Partenaires	Services de l'État Chambres d'Agriculture Syndicats Agricoles Collectivités Notaires
Moyens Humains, Techniques et Financiers	Moyens humains: - équipes opérationnelles de la Safer - service notification: Mmes Sophie LE GUEN et Nathalie CONSTANT Moyens techniques: - Rencontres régulières avec la profession et les partenaires de la SAFER - Rencontres avec le notariat - Développer les moyens de communication (site internet, lettre d'information, articles dans la presse)
Indicateur(s) de réalisation	 nombre de contentieux intentés par des candidats non retenus perdus par la Safer par rapport au nombre total de candidatures instruites proportion de contentieux perdus par la Safer proportion d'avis défavorables émis par les Commissaires du Gouvernement sur l'ensemble des dossiers présentés nombre de rencontres

		Situation de référence 31.12.2012	Objectif	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Cumul 2015-2018
	Nombre d'av	is défavorables de	es commissaires	du gouve	rnement su	r les opératio	ns :	
.2*1	Préemptions simples	1	0	6	2	.4	4	16
teur 4.1	Préemptions avec révision de prix	1	0	0	1	0	0	1
Indicateur	Acquisition (>75 000 €)	0	0	0	0	2	0	2
	Rétrocessions	1	0	2	2	3	4	11
	Conventions	0	0	0	0	0	0	0

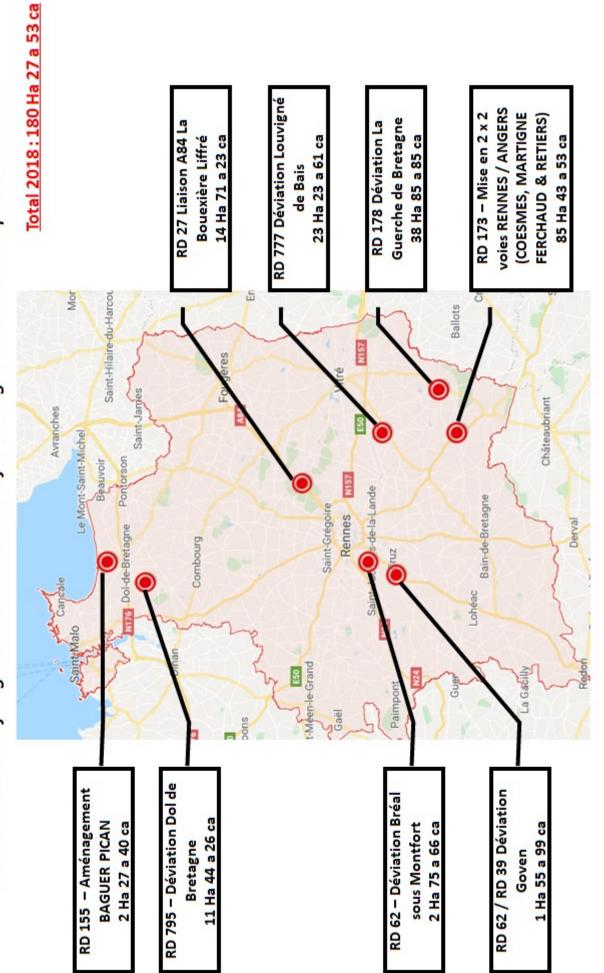
Résultats de l'année 2018 – Commentaires :

Les avis défavorables des commissaires du gouvernement sont très exceptionnels car un dialogue d'alerte et d'échange préalable d'informations sur les dossiers est mis en œuvre avant et après les Comités Techniques et lors des Comités Directeur et Conseils d'Administration.

ANNEXES

Cumul 2015-2018	405	274	193	141	40.86%	46,19%	267	4032 Ha	906	234	86	41,04%	754	2159 Ha	389	18,11%	345	%69,06	93,06%	1,80%	1,22%	1,70%	%00'0	%08'92	81,60%	91,00%	9	93,87%	120 Ha	276 Ha	100%	(%88%)	%50'9	2,59%	27	108	97	%99	289 Ha	13,00%	11,52%	17,50%	769	16	-	2	1	0
Bilan 2018	95	89	48	33	37.47%	41,53%	119	1123 Ha	215	58	14	41,69%	222	750 Ha	120	20,71%	104	90,94%	93,34%	2,10%	1,75%	1,37%	%00'0	85,20%	85,35%	%09'16	2	93,79%	17	66 Ha	100%	(12,04%)	7,42%	7,19%	5	102	94	63%	193 Ha	17,00%	10,85%	16,21%	815	4	0	0	4	0
Bilan 2017	96	64	59	40	37.45%	40,90%	92	1230 Ha	286	91	32	49,82%	164	434 Ha	118	20,54%	88	92,59%	92,98%	2,06%	2,00%	0,76%	%00'0	78,64%	83,11%	92,60%	0	95,52%	0 0	45 Ha 81	100%	(3,71%)	2,74%	2,33%	8	105	94	%98	1 Ha	12,50%	12,63%	18,52%	800	4	0	0	8	0
Bilan 2016	113	79	39	43	51.87%	57,41%	22	1008 Ha	195	50	15	33,87%	169	346 Ha	85	17,02%	89	%96'06	92,25%	1,81%	%68'0	2,93%	%00'0	78,12%	73,29%	93,00%	0	94,51%	17	137 Ha 38	100%	(8,33%)	6,56%	(avec LGV)	7	111	94	41%	50 Ha	16,67%	11,82%	16,71%	748	2	1	0	2	0
Bilan 2015	101	63	47	25	37.36%	46,45%	34	671 Ha	210	35	37	36,67%	199	629 Ha	99	13,02%	63	88,47%	98,18%	1,17%	%98'0	0,17%	%00'0	2,96%	87,72%	88,80%	3	91,14%	103 Ha 26	28 Ha 10	100%	(13,9%)	7,97%	(avec LGV)	7	114	104	74%	45 Ha	%90'9	10,73%	18,93%	715	9	0	0	2	0
Objectif du PPAS	06	30	40	20	30%	42%	20	500 Ha	160	20	10	45%	170	300 Ha	20	8%	10	85%	%06	1%	1%	7%	0,50%	1,50%	2	%06	33	%06	20 Ha	40		100%	2%	3%	10	160	110	%08	140 Ha	2%	15%	20%	650	0	0	0	0	0
Référence moyenne annuelle Safer Bretagne (2007-2012)	78	30	38	20	30%	42%			160	20	10	45%	170	300	20	7%	10	86%	%06	0,20%	0,50%	2%	0,50%	1,50%		%06			10	2		100%	2%		10	160	110	%08	100		15%	20%	200	-	τ-	0	-	0
Référence nationale 2012	1158	280	691	130	31%	41,20%			3988	327	204	49,80%	2441	4165	336	4,70%	119	80,30%	83,10%	5,40%	7,80%											100%	7,10%	4,10%							15,30%	27%	7735			1		
Indicateurs	Nbre de 1ères installations	dont nbre de DJA (bénéficiaires des aides)	dont nbre de hors cadre familiaux	dont nbre de certifiés en agriculture biologique	Surface rétrocédée en faveur des 1ère installations / total des surfaces rétrocédées pour la mission agricole (hors maintien des fermiers en place)	Surface rétrocédée en faveur de l'installation / total de surfaces rétrocédées pour la mission agricole	Nbre de dossiers d'IL	Surface totale IL	Nbre d'agrandissements	dont agrandissements sur les 5 premières années d'installation	dont agrandissements avec engagement de transmission pour l'installation	Surface rétrocédée en faveur agrandissement / surface rétrocédée totale sur la mission agricole (hors maintien des fermiers en place)	Nbre de remaniements	Surface rétrocédée dans le cadre d'un remaniement	Nbre de projets accompagnés en AB	Surfaces rétrocédées en faveur de l'AB / totale des surfaces rétrocédées pour la mission agricole	Nbre de projets accompagnés en circuits courts	Nbre de rétrocessions en matière agricole / nombre total de rétrocessions (toutes missions)	Surface rétrocédées en matière agricole / total des surfaces rétrocédées (toutes missions)	Nombre de rétrocessions en matière forestière / totale des rétrocessions	Surface rétrocédées en matière forestière / total des surfaces rétrocédées	Surface rétrocédée en matière environnementale à usage agricole / total des surfaces rétrocédées	dont part des rétrocessions environnementales impliquant la reconquête de l'usage agricole	dont part des rétrocessions environnementales impliquant le maintien de l'usage agricole	Rétrocessions de terres agricoles afin de contribuer aux objectifs de la directive nitrates et plan algues vertes	Nombre de rétrocessions en faveur de la protection de la biodiversité / nombre total de rétrocessions	dont nombre de retrocessions avec canier des charges specifiques biodiversite	Surface rétrocédée en faveur de la protection de la biodiversité / Total des surfaces rétrocédées	dont surfaces rétrocédées avec cahier des charges spécifiques biodiversité Nombre de rétrocessions en faveur de la protection de la qualité de l'eau	Surface rétrocédée en faveur de la protection de la qualité de l'eau			Surfaces rétrocédées en faveur du développement durable des territoires ruraux / total des surfaces rétrocédées	Surfaces rétrocédées pour le développement durable des territoires ruraux / Total des surfaces rétrocédées	Nombre de recueil de PV pour les collectivités	Nombre de conventions	dont conventions de veille foncière	Nombre d'opérations à finalité mixte / nombre total des réorientations vers un intérêt privé non agricole	Surface maintenue à usage agricole dans les opérations à finalité mixte	Nombre de rétrocessions de biens ruraux en ZRR / nombre total de rétrocessions de biens ruraux		Taux de prise de parts de marché de la Safer sur le marché accessible	Nbre de communes sous veille foncière	Nbre d'avis défavorables du CG sur préemptions simples	Nbre d'avis défavorables du CG sur préemptions avec révision de prix	Nbre d'avis défavorables du CG sur acquisitions > 75 000 €	Nbre d'avis défavorable du CG sur rétrocessions	Nbre d'avis défavorable du CG sur conventions
l Action	1.1.1	1.1.1	1.1.1	1.1.1	1.1.1	1.1.1	1.1.1	1.1.1	1.1.2	1.1.2	1.1.2	1.1.2	1.2.1	1.2.1	1.3.1	1.3.1	1.3.1	1.4.1	1.4.1	1.5.1	1.5.1	2.1.1	2.1.1	2.1.1	2.1.1	2.2.1	1.7.7	2.2.1	2.2.1	222		3.1.1	3.1.1	3.1.1	3.1.1	3.1.1	3.1.1	3.1.2	3.1.2	3.1.2	411	4.1.1	4.1.1	4.1.2	4.1.2	4.1.2	4.1.2	4.1.2
Aission Enjeu	11.1.	1 1.1.	1 1.1.	1 1.1.	11.1.	11.1.	11.1.	111	11.1.	1 1.1.	1 1.1.	1 1.1.	11.2	11.2.	1 1.3.	1 1.3.	1 1.3.	1 1.4.	1 1.4	1 1.5.	1 1.5.				22.1.	2 2.2.	2.2.2.	2 2.2.	22.2.			33.1.	3 3.1.	3 3.1.	3 3.1.	3 3.1.	3 3.1.	3 3.1.	3 3.1.	3 3.1.	4 4.1	4 4.1	4 4.1	4 4.1	4 4.1	4 4.1	4 4.1	4 4.1

Actes administratifs signés en 2018 entre la Safer Bretagne et le Conseil Départemental 35



Actes administratifs signés en 2018 entre la Safer Bretagne et le Conseil Départemental 56

Total 2018 : 100 Ha 08 a 03 ca N164 Merdrignac Moréac NZ4 Trévé Grand-Champ RD 775 - Axe Vannes Redon RD 767 - Axe Vannes RD 769 - Axe Lorient Pontivy (Axe Triskell) 60 Ha 72 a 40 ca 28 Ha 68 a 29 ca 10 Ha 67 a 34 ca Roscoff

Déviation de Locminé : Début des travaux de la portion Bignan/ Moréac dans quelques jours

"En Morbihan, les routes restent une priorité de notre action, avec des investissements à hauteur de 35 millions d'euros par an", indique le président du conseil départemental.



« Nous nous sommes toujours engagés dans le sens d'une amélioration du **réseau routier** et notamment des **axes prioritaires** comme **Vannes-Pontivy** ou encore des axes positionnés autour de **Lorient, Caudan** etc.

L'axe Vannes **-Questembert-Redon** -projet routier compliqué du fait de nombreuses procédures- est une véritable priorité et se fera vers un horizon à sept ans. Les crédits sont d'ores et déjà prévisionnés pour cet axe. »

Entre Kerforho et Kermartin



 $Le \ contournement \ de \ Locmin\'e se \ d\'eroule \ selon \ le \ planning \ envisag\'e... \ (\^{o}La \ Gazette \ du \ centre \ Morbihan, \ cr\'edit : H.L. \ Reste))$

Le Département vient de faire désigner en commission d'appel d'offre début février, les entreprises concernées par les travaux de la section à 2×2 voies du contournement de Locminé, reliant Kerforho et Kermartin sur les communes de Bignan et de Moréac pour un montant de 10 M€ TTC.

« Les travaux doivent débuter **début avril 2019**. La durée estimée pour la construction de cette section est de deux ans. » Ces travaux vont permettre d'établir la liaison entre les différents rétablissements qui ont déjà été construits ou en cours de construction : **Gohvaria** (en cours), échangeur RD1, **Bois de Beaulieu**, échangeur RN24, **Clandy et Beauregard**.

Les services techniques du conseil départemental devaient recontrer les entreprises pour la première réunion de préparation après notification du marché, fin février. Les deux communes impactées par le chantier (Moréac et Bignan) seront elles aussi rencontrées pour définir avec elles, les déviations sur voies communales à mettre en œuvre.

Concernant le dossier global de déviation de Locminé, le président du Morbihan l'assure : « Nous sommes dans les temps. »

Source:

Article: https://actu.fr/bretagne/locmine 56117/deviation-locmine-debut-travaux-portion-bignan-moreac-dans-quelques-jours 21801303.html (03/03/2019)

Locminé. Les gros travaux de la déviation prévus pour 2019

Avant de pouvoir construire les six kilomètres du contournement est de Locminé, cinq ponts doivent être achevés d'ici la mi-2019. La déviation devrait être ouverte à la circulation d'ici 2021.

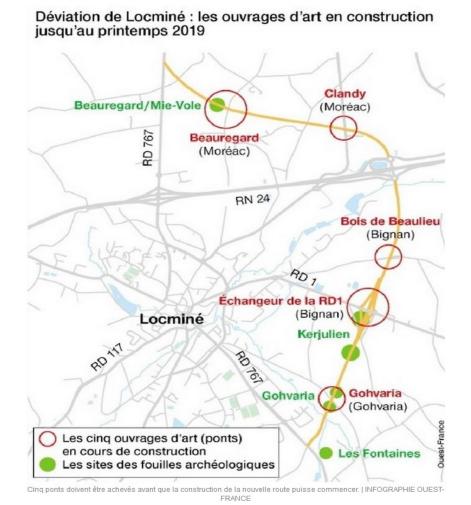
Déviation par l'est

C'est un chantier titanesque. Entamés en 2013, les travaux de l'axe Triskell autour de Locminé permettront, à terme, de relier Pontivy et Vannes sans passer par le centre-ville grâce à une déviation par l'est. En jeu ? Plus de sécurité et moins d'accidents, dans un secteur actuellement traversé par 13 000 véhicules par jour. Un gain de temps, aussi, pour les automobilistes.

Dans le calendrier

Le temps semble long pour les usagers impatients, mais un tel chantier en nécessite inévitablement beaucoup. « Un dossier comme celui-là est d'une immense complexité, rappelle Xavier Domaniecki, directeur des routes au Département. Chacune des différentes étapes est longue. » Le conseil départemental l'affirme, l'avancement du projet est, pour l'instant, dans les clous du calendrier envisagé.

Cinq ouvrages d'art à construire



L'échangeur de Kérosette, sur la RN 24 à Moréac, a été mis en service en 2016 après deux ans de travaux. Depuis 2017, le chantier se concentre sur la construction de cinq ouvrages d'art (ponts) à passage supérieur ou inférieur le long de la future 2x2 voies.

À Bignan, l'ouvrage du futur échangeur de la RD1 à Kerjulien est déjà achevé. Ses deux giratoires ont été mis en service à la mi-juin. Idem pour celui de Bois de Beaulieu. Le tout, pour trois millions d'euros. Celui de Gohvaria devrait être opérationnel pour le printemps 2019. Tout comme celui de Beauregard, à Moréac, qui rétablira la D117. Enfin, l'ouvrage du Clandy devrait être terminé d'ici la fin de l'année.

38 millions d'euros

Au total, le coût de la déviation par l'est de Locminé coûtera 38 millions au conseil départemental. Chaque année, ce dernier investit vingt millions d'euros dans de nouveaux aménagements, et dix millions pour l'exploitation et l'entretien du réseau routier.

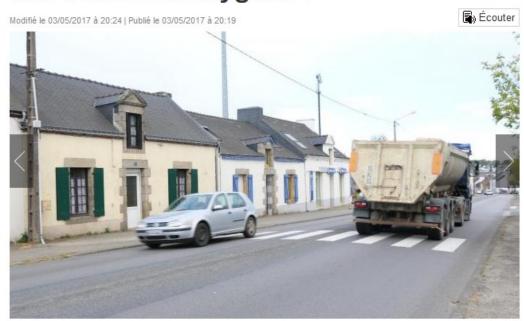
Au total, le Morbihan compte 4 108 km de routes départementales.

Horizon 2021-2023

Les ouvrages d'art terminés, le début de la construction de la route, à proprement parler, est programmé pour le printemps 2019. Deux ans devraient être nécessaires pour assembler les six kilomètres de la déviation, entre le giratoire de Kerforho, au sud, et celui de Kermartin, au nord (croisement de la D764).La dernière étape consistera ensuite à doubler la D767 entre Locminé et Siviac (Naizin). Là encore, les travaux devraient durer deux ans.

Source: Ouest-France 02/08/2018

Locminé. Enfin lancée, la déviation sera une bouffée d'oxygène!



Le chantier a enfin démarré! Locminé devrait avoir sa déviation d'ici 2019. Un sacré changement pour les habitants et les commerçants, habitués à voir passer 13 000 véhicules par jour tout près du centre-ville.

« Il y avait urgence à désenclaver Locminé. »

Grégoire Super, maire depuis 2007, peine encore à croire que le chantier de la déviation a bel et bien commencé.

« On l'attend depuis 25 ans ! »

La déclaration d'utilité publique délivrée par le préfet date de mars 2009...

Ouverture prévue en 2019

Depuis deux mois, sur la route de Bignan, les engins de chantier sont enfin à l'œuvre.

Les travaux devraient durer dix-huit mois, la nouvelle 2x2 voies devrait être ouverte à la circulation en 2019.

Pendant ce temps, 13 000 véhicules continuent à passer chaque jour tout près du centre-ville de Locminé...

Une installation réussie avec 30000 pondeuses



Alicia Le Bec s'est installée en reprenant 50 ha de terres et en construisant un poulailler de 30 000 pondeuses.

Alicia Le Bec vient de s'installer sur la commune de Saint-Hernin (29) en créant un atelier de 30 000 pondeuses plein air suite à son achat de 50 hectares de foncier. L'avicultrice semble épanouie au contact de ses poules qui atteignent presque leur pic de ponte à 23 semaines.

Après 10 ans d'expérience comme salariée sur une exploitation en production de poulettes et de porcs, Alicia Le Bec s'est installée en 2017 sur sa commune de Saint-Hernin (29). « J'ai eu l'opportunité de reprendre 50 ha de terres, grâce à la Safer, pour pouvoir créer mon élevage. Mon idée première était d'élever des poulettes futures repro. Après réflexion, je me suis orientée vers l'élevage de pondeuses plein air. » Une parcelle de l'exploitation de 13 hectares se prêtait parfaitement à la création d'un poulailler de 30 000 pondeuses plein air. « En plein air, 30 000 pondeuses, c'est le bon effectif pour un UTH », indique Frédéric Trecherel, technicien pondeuses à la coopérative Le Gouessant.

Des portails sectionnels plutôt qu'à battants

Après avoir visité plusieurs poulaillers, l'éleveuse s'est arrêtée sur ce type de bâtiments avec pondoirs centraux sur 2 étages accessibles de chaque côté, jardins d'hiver et bardage bois à claire-voie. « Le poulailler mesure 136 m de long sur 28 m de large, jardins d'hiver compris. L'isolant au plafond de couleur sombre permet d'apaiser les poules, celui de la salle de conditionnement des œufs est clair pour gagner en luminosité. Cette salle fait 12 m de longueur contre 9 m habituellement. L'éleveuse souhaite anticiper une évolution possible du matériel de conditionnement en gardant de la place de disponible », explique Jean Berthelot, dirigeant de l'entreprise Berthelot, qui a réalisé la construction du poulailler.

Cette place en plus a été de bon augure au moment des jours fériés permettant de stocker les palettes d'œufs qui n'étaient pas ramassés tous les 3 jours comme habituellement. Tous les portails sont sectionnels plutôt qu'à battants. « C'est très pratique car les chauffeurs qui livrent les alvéoles et ceux qui viennent chercher les œufs ont le code des portails et je n'ai pas besoin d'être présente sur le site lorsqu'ils passent. C'est aussi un gros avantage sanitaire car ils ne peuvent pas accéder à la zone de conditionnement ni à la salle d'élevage », explique l'avicultrice.



Les portails sectionnels sont très pratiques : les chauffeurs qui livrent les alvéoles et collectent les œufs entrent dans les salles de stockage grâce à un code. L'éleveuse n'a pas obligation d'être présente. C'est un plus au niveau sanitaire puisqu'ils ne peuvent pas accéder à la salle d'élevage.

Un bâtiment intéressant économiquement

Alicia Le Bec a investi 30,5 €/ poule (hors foncier) dans la construction de son poulailler de 30 000 pondeuses et la création de son parcours de 13 hectares. « Ce type de bâtiment est intéressant économiquement pour l'éleveur car il est simple avec ventilation statique et brasseurs d'air lors des coups de chaleur. Tout est au même niveau que les caillebotis, salle de conditionnement comprise. Le jardin d'hiver est 90 cm en contrebas des caillebotis et la fosse mesure 1,20 m de hauteur, de grandes entrées d'air au niveau du jardin d'hiver permettent de ventiler la fosse et de favoriser le séchage des fientes », décrit Nathalie Mordelet, responsable technique pondeuses-poulettes pour Le Gouessant.

Alicia Le Bec a vraiment mesuré l'intérêt des brasseurs d'air lors des journées où la température était de 30 °C. « Dès qu'ils s'allument, on remarque au comportement des poules qu'elles apprécient ce brassage d'air qui les rafraîchit. »

Un premier lot qui démarre bien

Les poules sont arrivées le 24 avril, d'ici 2 semaines environ elles pourront découvrir le parcours librement. Le démarrage s'est bien passé avec des poulettes sportives qui provenaient d'une volière. Par conséquent, elles ont eu tendance à pondre dans le pondoir du haut, mais elles commencent à aller dans celui du bas maintenant. Les premières semaines, le travail est assez intense. C'est beaucoup de surveillance et de temps de présence sur l'élevage. Il faut passer très souvent parmi les poules pour les stimuler et les inciter à aller au pondoir afin d'éviter la ponte au sol. « À 23 semaines d'âge, mon taux de ponte est de 92 %. Je ne suis pas loin du pic de ponte », analyse l'éleveuse. Aujourd'hui elle ramasse environ 300 œufs pondus au sol, soit 1 % de la production et une donnée qui devrait diminuer selon le technicien d'élevage.

Le haras de la Haie Neuve couve les futurs cracks de demain

Depuis janvier 2018, Tangi Saliou est le nouveau propriétaire du haras de la Haie Neuve, à Mondevert (35). Une suite logique pour ce passionné de chevaux de courses, qui est notamment passé par les haras nationaux, qui a occupé la direction technique du haras de Montaigu pendant six ans, et qui sera bientôt rejoint par son épouse Dorothée.



Tangi Saliou, ici avec l'étalon Whitecliffsoffdover. - © Terra

Pédro the great, Whitecliffsoffdover, Magnéticjim. Si vous n'êtes pas passionnés par les compétitions équestres, ces noms ne vous évoqueront rien. Pourtant dans le monde du cheval, ces étalons, pur-sang anglais, sont reconnus comme faisant partie des tous meilleurs. Et ils sont donc tous les trois pensionnaires du haras de la Haie Neuve, propriété de Tangi Saliou depuis janvier 2018. Originaire du Morbihan, ce dernier est passionné par les chevaux depuis ses 14 ans. Il a travaillé en France et à l'étranger, dans de gros élevages, en Allemagne et en Angleterre notamment. En 2003, il intègre les haras nationaux, où il acquiert le bagage technique de la reproduction. En 2011, il prend la direction technique du haras de Montaigu, référence en la matière. Il y restera donc six ans, avant à son tour de s'installer à Mondevert. "Je connaissais le haras de la Haie Neuve et ses propriétaires, Alain et Anne Marie Reignier", explique Tangi Saliou. À l'origine, le couple était producteur de porcs, avant de se diversifier dans les chevaux de course, et finalement faire de leur exploitation une structure performante d'élevage et de préparation aux ventes.

Le haras compte aujourd'hui 68 hectares, 60 boxes, 45 poulinières et quatre étalons. Ainsi, pour la saison 2019, un nouvel étalon a rejoint le haras. Il s'agit de Seahenge, un fils de Scat Daddy, qui appartient au courtier Coolmore pour ce qui sera donc un partenariat franco irlandais.

350 juments saillies

Le monde du cheval est complexe à appréhender et peut être encore plus quand on parle des chevaux de course, mais une année au haras de la Haie Neuve, comment ça se déroule concrètement ? "De janvier à juillet, c'est l'époque des saillies et des poulinages", témoigne Tangi Saliou. Et pour la première année, le nouveau propriétaire et ses trois salariés n'ont pas ménagé leur peine avec 350 juments saillies!

À partir du mois de juillet, c'est l'époque de la préparation des poulains qui ont un an pour les ventes de "yearling". Les chevaux passent alors des prés au box, avec chaque jour 30 minutes de marche dans le manège et 15 minutes de marche "en main". Les clients, eux, sont principalement des entraîneurs français. "Les ressources du haras proviennent pour un tiers de la vente de saillies (ndlr : le haras a des parts dans les étalons), pour un tiers de la vente des produits de l'élevage et pour un tiers de la pension", détaille Tangi Saliou.

Pour son installation et la transaction, Tangi Saliou est donc passé par l'intermédiaire de la Safer (lire encadré), un organisme qu'il connaissait déjà en tant que fils d'agriculteur. "Mon père avait acheté dans les années 70 par l'intermédiaire de la Safer, donc je connaissais déjà l'organisme et le travail de la chambre d'agriculture. C'est bien, car ça permet de cadrer les choses", conclut l'éleveur.



Pour la Safer, une première sur le département

La filière équine génère de l'emploi. C'est une des raisons qui a conduit la Safer a créer un groupe de travail national sur le sujet, avec l'idée d'avoir des référents équins par région. Pour la Bretagne, c'est Cyrille Balouard qui suit ces dossiers et qui a donc traité celui du haras de la Haie Neuve. "Sur le département, c'est la première fois que l'on avait un dossier sur un outil d'élevage à transmettre", explique le conseiller foncier à la Safer Bretagne. La structure est intervenue en amont du dossier, à la demande du cédant Alain Reignier, pour faire une évaluation. La volonté était de transmettre l'outil dans son intégralité, même si la spécificité d'une telle structure d'exploitation se prête plus difficilement à un passage des terres vers l'agrandissement d'exploitations agricoles. "Nous avons ensuite rencontré chaque propriétaire des terres pour connaître le devenir de leur propriété dans le cadre d'une transmission. Ainsi, nous leur avons proposé l'outil de l'intermédiation locative dans l'idée de conserver l'exploitation telle qu'elle était pour permettre une installation", ajoute Cyrille Ballouard, qui a également apporté un soutien dans les démarches administratives, comme la rédaction des contrats de vente et des baux. Si ce type de dossier est plutôt atypique dans la région, il correspond aussi aux missions de la Safer, qui est d'ailleurs présente dans les différents salons équins.

Agriculture. La « logique locale » de Karine



Le cheptel animal comprend une quinzaine de bovins, tous rustiques et valorisant bien l'herbe de ses pâtures. (Le Télégramme/Nicolas Salles)

Deux ans après sa reconversion professionnelle et son installation à Morieux comme agricultrice, Karine Le Faucheur va boucler la boucle, avec l'ouverture, à l'automne, de son gîte d'étape.

À Morieux, depuis avril 2017, Karine Le Faucheur concrétise son projet de reconversion professionnelle. L'ingénieure agricole, ancienne experte en gestion du patrimoine, y a repris une exploitation de 30 ha. La partie élevage et production végétale est en place. La labellisation bio devrait intervenir d'ici octobre. Et la boucle sera bouclée en fin d'année, avec l'ouverture d'un gîte d'étape. « C'est la Safer qui m'a fait visiter. J'ai eu le coup de foudre et ça correspondait exactement à ce que je cherchais », témoigne celle qui reconnaît avoir eu « du travail depuis deux ans ». Beaucoup de travail même, surtout pour nettoyer. « Disons que les précédents exploitants ont dû se trouver dépassés. Dans une ferme, ce qui doit être fait de suite ne peut pas attendre ».

« Je ne pouvais pas imaginer de faire autrement, mais on n'est pas obligé d'être en bio pour bien travailler »

« Je ne pouvais imaginer que travailler en bio », poursuit Karine Le Faucheur. Faire du local, de la vente directe et bannir le plastique des conditionnements. « Une aberration », poursuit l'agricultrice qui ne s'érige pas pour autant en donneuse de leçons : « On n'est pas obligé d'être en bio pour bien travailler ». Mais le monde agricole, d'après elle, reste trop encore sur le mode « on m'a dit que... ». Une passivité qui a abouti selon elle aux impasses auxquelles l'agriculture conventionnelle se trouve aujourd'hui confrontée.

« Tout avance doucement mais sûrement »

La production animale a débuté autour de races anciennes et rustique. Le cheptel d'une dizaine de bovins comprend ainsi des Froment du Léon, deux Pies noires bretonnes et deux Jersiaises. Menées en allaitantes, elles sont à l'aise dans l'immense bâtiment servant d'étable et qu'elles partagent avec deux poulinières, installées dans des stalles dédiées. Un taureau assure la reproduction et des veaux ont déjà vu le jour. « Ici, les filles ont des petits noms ; les mecs, des numéros », sourit celle qui ne doit pas s'attacher à ces derniers. « Ils sont destinés à l'abattoir. S'ils avaient un nom, ça serait trop dur de les voir partir ».

Une trentaine de pondeuses sont aussi de la partie. « Je souhaite travailler des petits lots ». L'objectif est de 400 poulets de chair à l'année. Les volailles sont abattues chez Marie-Jeanne, à Andel, et revendues par Karine. « Tout avance doucement mais sûrement », ajoute celle qui a bénéficié d'un « bel accompagnement pour se lancer ». De la part de la Région, par l'intermédiaire d'une subvention, et de l'expertise de feu Côtes-d'Armor Développement.

Trois chambres et une douzaine de lits

Pour ce qui est du labour et de la production végétale, Karine Le Faucheur « fait faire ». Une politique qui limite drastiquement l'équipement mécanique. Et les essences produites sont soigneusement sélectionnées. « Je suis une maniaque de la consommation d'eau », revendique l'agricultrice, plus encline à miser ainsi sur l'orge, l'avoine et le blé noir que sur le maïs... Et un programme de reconstitution du bocage a été mis en place l'an dernier. Pour la biodiversité et « par bon sens ».

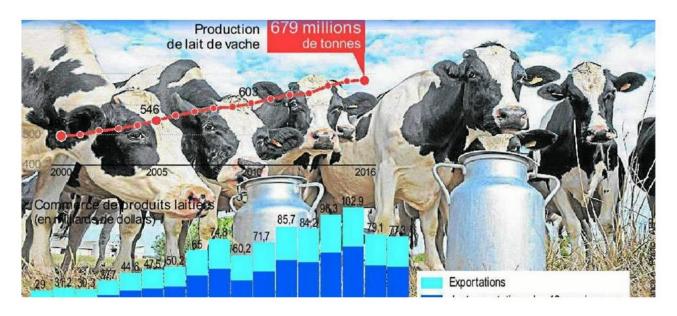


Le verger, dégagé de ce qui était encore l'an dernier un immense roncier, devrait être labellisé bio prochainement. (Le Télégramme/Nicolas Salles)

Un verger d'une trentaine de pommiers à cidre devrait être labellisé dans les prochains mois. Et il y a le gîte d'étape, qui doit ouvrir après l'été. « C'était dans le projet dès le départ. On est ici à proximité du GR34, à 300 m du circuit EquiBreizh et sur le trajet du Tour de Manche à vélo ». Une clientèle de passage qu'elle accueillera dans trois chambres, et une douzaine de lits. Le petit-déjeuner sera compris « et j'envisage une table d'hôtes, une ou deux fois par semaine, avec mes produits de la ferme ». Façon de rester, jusqu'au bout, dans la logique locale.

Agriculture. La filière laitière française, numéro 1 mondial – Ouest France 10/10/2018

D'après FranceAgriMer, la France possède la filière laitière la plus compétitive au monde, selon un panel de quarante-deux indicateurs.



Les conclusions de l'étude vont sans doute faire tousser quelques éleveurs laitiers, dont beaucoup sont en difficulté. D'après l'organisme public FranceAgriMer, la filière laitière française (lait de vache) serait la plus compétitive du monde, devant la Nouvelle-Zélande (2°cette année, mais première au classement 2014) et l'Irlande (3°).

Les forces et faiblesses des dix principaux pays exportateurs (1), représentant 35 % de la production mondiale de lait de vache et près des deux tiers des échanges commerciaux mondiaux, ont été passées au crible. Ceci au travers de sept axes de compétitivité et quarante-deux indicateurs de performance (potentiel de production laitière, durabilité des ressources, maîtrise technologique de la fabrication des produits laitiers, etc.). Les données datent de 2016 (les dernières connues) et montrent la permanence des performances de la France, déjà en tête en 2015.

Deuxième producteur dans l'Union européenne (24,7 milliards de litres de lait en 2016) derrière l'Allemagne, la France représente près de 10 % des exportations mondiales de produits laitiers (stable depuis quatre ans). Deuxième poste agroalimentaire à l'exportation après les vins et spiritueux, la filière laitière hexagonale a connu un solde commercial bénéficiaire de 3,4 milliards d'euros en 2016.

À la conquête des marchés

Avec quatre groupes laitiers dans le top 25 mondial (Lactalis, Danone, Sodiaal et Savencia) et l'excellence de sa recherche laitière, la France performe dans l'organisation de la filière par rapport à ses concurrents (2°).

Autres atouts : la maîtrise technique et la polyvalence de l'offre (1^{er}) ; une maîtrise sanitaire, peu d'incidents climatiques et un prix du foncier bas (2^e pour la durabilité des ressources) ; la capacité à conquérir des marchés (1^{er}), avec des implantations industrielles sur les marchés porteurs (Afrique, Moyen-Orient, Asie, Amérique, Russie, Europe). Mais la France présente quelques faiblesses : un coût du travail élevé (8^e), le recul de la collecte laitière en 2016 (même si les producteurs français ont gardé leur potentiel de production). Autonomie alimentaire et niveau d'endettement des élevages, dans la norme, pourraient être améliorés.

Si la marge sur coût alimentaire est prise en compte, la prospérité financière des éleveurs n'est en revanche pas un critère en tant que tel.

Guillaume Le Du



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Bretagne Rennes, le 1 3 MAI 2019

Direction

Affaire suivie par Florence Bron

Tél: 02.99.28.20.22

E-mail: direction.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr

Vos réf: Nos réf:

Objet : avis du commissaire du gouvernement agriculture sur le PPAS pour l'année 2018

Monsieur le Président,

Vous m'avez transmis le bilan 2018 du programme pluriannuel d'activités de la SAFER 2015-2021.

Cette année encore, les objectifs en lien avec la mission agricole et forestière de la SAFER sont pleinement atteints. La SAFER contribue ainsi à l'installation en Bretagne, y compris en bio et hors cadre familial, à la consolidation des exploitations agricoles, notamment dans les 5 premières années après l'installation et en fin de carrière avec un engagement de transmission, et enfin à des restructurations parcellaires, qui sont fondamentales pour améliorer les performances économiques et écologiques de l'élevage breton. Ce bilan est très satisfaisant et cette dynamique doit se poursuivre, afin notamment de contribuer à l'enjeu du renouvellement des générations en agriculture et aux objectifs du programme ambition Bio.

En ce qui concerne la mission environnementale, les objectifs ont globalement été atteints en 2018. L'agriculture peut jouer un rôle important pour préserver la biodiversité, la qualité de l'eau, stocker du gaz carbonique... il est donc fondamental que la SAFER continue à s'impliquer fortement sur cet aspect.

La mission de développement durable des territoires est, elle aussi, remplie de manière satisfaisante. Néanmoins, j'observe que la part des surfaces orientées vers des usages non agricoles dans un intérêt général public est cette année supérieure aux objectifs. La SAFER n'est pas à l'origine de ces décisions qui peuvent conduire à une artificialisation de terres agricoles, elle se doit cependant d'être particulièrement vigilante sur chaque projet pour limiter au maximum ses impacts. La SAFER doit ainsi servir de lien entre la profession agricole et les collectivités locales pour sensibiliser sur la question de l'artificialisation, induire la mise en place d'actions de protection de certaines zones agricoles, etc. Il est fondamental de continuer à être volontariste sur le sujet.

Enfin, les objectifs de la mission de transparence du marché foncier sont atteints et ne posent pas de problèmes particuliers.

J'émets un avis favorable sur le PPAS, avec l'objectif d'améliorer encore l'action de la SAFER. Ainsi, il me semble important de mettre en œuvre en 2019, de manière volontariste, les propositions faites sur les questions environnementales et sur les cahiers des charges par le groupe de travail réuni par la SAFER. Améliorer la communication de la SAFER en direction des usagers me semble également fondamental pour faciliter une utilisation plus large et efficace de cet outil de régulation de l'accès au foncier.

Enfin, je reste attentif à la gestion économique et financière de la SAFER qui doit permettre de préserver ses moyens pour poursuivre les objectifs fixés dans le PPAS.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Bian à Vous

Le Directeur Régional

de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Bretagne,

Michel STOUMBOFF

M. Jean-Paul TOUZARD Président de la SAFER Bretagne 4 ter, rue Luzel 22015 SAINT BRIEUC cedex



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Rennes, le 6 mai 2019

DIRECTION DE BRETAGNE ET D'ÎLLE-ET-VILAINE Cité Administrative Avenue Janvier BP 72102 35021 RENNES CEDEX 9 Téléphone : 02 99 79 80 00 drfip35@dgfip.finances.gouv.fr

Affaire suivie par :
Jean-Damien Pécot – 02 99 66 29 08
Commissaire du Gouvernement adjoint Finances
Mail : jean-damien.pecot@dgfip.finances.gouv.fr

Monsieur le Président de la SAFER Bretagne 4 ter rue Luzel 22015 SAINT BRIEUC Cedex

Objet: avis du commissaire du gouvernement Finances sur le PPAS pour l'année 2018

Monsieur le Président,

Vous m'avez transmis le bilan 2018 du programme pluriannuel d'activités de la SAFER 2015-2021.

Cette année encore, les objectifs en lien avec la mission agricole et forestière de la SAFER sont pleinement atteints. La SAFER contribue ainsi à l'installation en Bretagne, y compris en bio et hors cadre familial, à la consolidation des exploitations agricoles, notamment dans les 5 premières années après l'installation et en fin de carrière avec un engagement de transmission, et enfin à des restructurations parcellaires, qui sont fondamentales pour améliorer les performances économiques et écologiques de l'élevage breton. Ce bilan est très satisfaisant et cette dynamique doit se poursuivre, afin notamment de contribuer à l'enjeu du renouvellement des générations en agriculture et aux objectifs du programme ambition Bio.

En ce qui concerne la mission environnementale, les objectifs ont globalement été atteints en 2018. L'agriculture peut jouer un rôle important pour préserver la biodiversité, la qualité de l'eau, stocker du gaz carbonique... il est donc fondamental que la SAFER continue à s'impliquer fortement sur cet aspect.

La mission de développement durable des territoires est, elle aussi, remplie de manière satisfaisante. Néanmoins, j'observe que la part des surfaces orientées vers des usages non agricoles dans un intérêt général public est cette année supérieure aux objectifs. La SAFER n'est pas à l'origine de ces décisions qui peuvent conduire à une artificialisation de terres agricoles, elle se doit cependant d'être particulièrement vigilante sur chaque projet pour limiter au maximum ses impacts. La SAFER doit ainsi servir de lien entre la profession agricole et les collectivités locales pour sensibiliser sur la question de l'artificialisation, induire la mise en place d'actions de protection de certaines zones agricoles, etc. Il est fondamental de continuer à être volontariste sur le sujet.

Enfin, les objectifs de la mission de transparence du marché foncier sont atteints et ne posent pas de problèmes particuliers.

J'émets un avis favorable sur le PPAS, avec l'objectif d'améliorer encore l'action de la SAFER. Ainsi, il me semble important de mettre en œuvre en 2019, de manière volontariste, les propositions faites sur les questions environnementales et sur les cahiers des charges par le groupe de travail réuni par la SAFER. Améliorer la communication de la SAFER en direction des usagers me semble également fondamental pour faciliter une utilisation plus large et efficace de cet outil de régulation de l'accès au foncier.

Enfin, je reste attentif à la gestion économique et financière de la SAFER qui doit permettre de préserver ses moyens pour poursuivre les objectifs fixés dans le PPAS.

le vijours sant viverent de la qualité de ce blan Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

> Le Directeur régional des Finances publiques Commissaire du Gouvernement Finances

> > Alain GUILLOUËT